



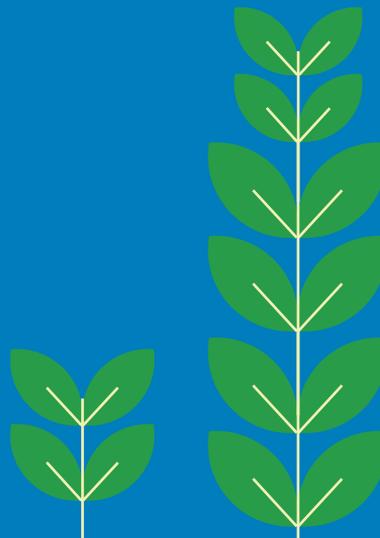
NATIONS UNIES  
BURUNDI



# PLAN-CADRE DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Entre le Gouvernement du Burundi  
et le Système des Nations Unies

**2023 - 2027**







NATIONS UNIES  
BURUNDI



**PLAN-CADRE DE  
COOPÉRATION POUR  
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**  
entre le Gouvernement du Burundi  
et le Système des Nations Unies

**2023 - 2027**



# TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	6
<b>CHAPITRE 1 : PROGRÈS DU BURUNDI VERS L'AGENDA 2030.....</b>	<b>10</b>
1. Contexte national.....	12
2. Vision nationale du développement.....	15
3. Progrès accomplis vers l'atteinte des ODD.....	17
<b>CHAPITRE 2 : SOUTIEN DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT À L'AGENDA 2030.....</b>	<b>21</b>
1. Théorie du changement.....	22
2.1.1. Théorie du Changement du Plan-cadre de Coopération.....	22
2.1.2. Instruments et approches de mise en œuvre.....	25
2.1.3. Hypothèses majeures.....	27
2.1.4. Risques majeurs et mesures de mitigation.....	27
2. Priorités stratégiques du Système des Nations Unies pour le Développement.....	29
3. Résultats de développement attendus.....	32
4. Résultats du Plan-cadre de Coopération et partenariats.....	34
RÉSULTAT 1 : D'ici 2027, les populations du Burundi bénéficient de systèmes alimentaires inclusifs et durables.....	34
RÉSULTAT 2 : D'ici 2027, les populations du Burundi, notamment les plus vulnérables, bénéficient d'un système de gouvernance renforcée et d'une économie plus diversifiée et inclusive, y compris à travers une intégration régionale.....	37
RÉSULTAT 3 : D'ici 2027, les populations du Burundi, pour chaque tranche d'âge, notamment les plus vulnérables, utilisent un système de protection social adapté.....	40
RÉSULTAT 4 : D'ici 2027, les populations du Burundi, notamment les enfants, les jeunes, les femmes et les plus vulnérables ont un accès équitable et de qualité aux services sociaux de base adaptés au cycle de vie.....	43
RÉSULTAT 5 : D'ici 2027, les populations du Burundi bénéficient de meilleures pratiques de gestion de l'environnement et des ressources naturelles et des systèmes de préparation et de réponse aux chocs d'origines naturelle et humaine.....	46
5. Synergies entre les résultats du Plan-cadre de Coopération.....	49
6. Durabilité.....	52
7. Le Système des Nations Unies au Burundi et le Plan-cadre de coopération.....	54
2.7.1. Avantage comparatif.....	54
2.7.2. Configuration de l'Equipe-pays.....	54

<b>CHAPITRE 3 : PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE COOPÉRATION .....</b>	<b>57</b>
1. Stratégie de mise en œuvre et partenariats stratégiques .....	58
2. Plans de travail conjoints .....	59
3. Gouvernance .....	60
<b>CHAPITRE 4 : PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION .....</b>	<b>63</b>
1. Suivi, évaluation et plan d'apprentissage .....	64
4.1.1. Risques et opportunités .....	64
4.1.2. Examen et établissement de rapports sur le Plan-cadre de Coopération.....	65
2. Plan d'évaluation .....	65
<b>ANNEXE 1 : CADRE DE RESULTATS .....</b>	<b>67</b>
<b>ANNEXE 2 : ANNEXE JURIDIQUE DU PLAN-CADRE DE COOPERATION .....</b>	<b>77</b>
<b>ANNEXE 3 : OPERATIONNALISATION DU NEXUS HUMANITAIRE- DEVELOPPEMENT- PAIX AU BURUNDI AU TRAVERS DU PLAN-CADRE DE COOPERATION .....</b>	<b>81</b>

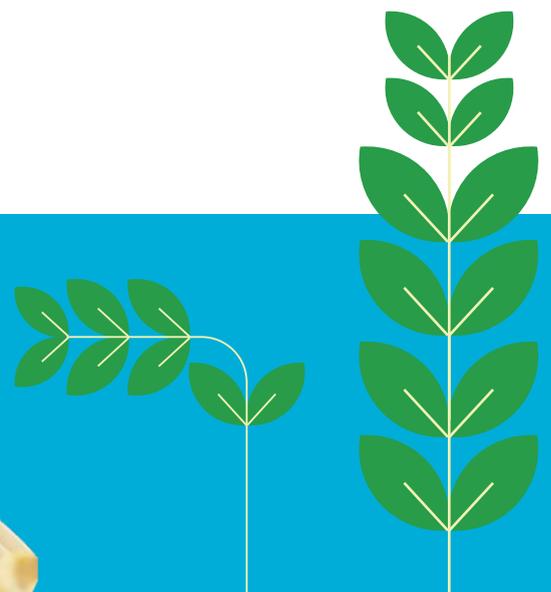


# ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

<b>BCP</b>	Bilan commun pays
<b>CAE</b>	Communauté d'Afrique de l'Est
<b>CAM</b>	Carte d'assistance médicale
<b>CEA</b>	Commission Economique pour l'Afrique
<b>CEEAC</b>	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
<b>CEPGL</b>	Communauté Économique des Pays des Grands Lacs
<b>CNUCED</b>	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
<b>COMESA</b>	Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe
<b>COVID-19</b>	Maladie à Coronavirus
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FBCF</b>	Formation Brute du Capital Fixe
<b>FNUAP</b>	Fonds des Nations Unies pour la population
<b>GIC</b>	Groupe Interagence de Communication
<b>GISE</b>	Groupe Interagence de Suivi et d'Evaluation
<b>HCDH</b>	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme
<b>HCR</b>	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
<b>IDE</b>	Investissement Directs Étrangers
<b>IFI</b>	Institutions Financières Internationales
<b>INSBU</b>	Institut National de Statistique du Burundi
<b>ISTEEBU</b>	Institut de Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi
<b>LNOB</b>	Ne laisser personne de côté
<b>ND-GAIN</b>	Notre Dame Global Adaptation Index
<b>Nexus HDP</b>	Nexus humanitaire-développement-paix
<b>ODD</b>	Objectifs du Développement Durable
<b>OIM</b>	Organisation internationale pour les migrations
<b>OIT</b>	Organisation internationale du Travail
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la Santé
<b>ONUUDI</b>	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
<b>ONU-Habitat</b>	Programme des Nations unies pour les établissements humains
<b>PaD</b>	Partenaires au Développement



<b>PAM</b>	Programme alimentaire Mondial
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PME</b>	Petites et Moyennes Entreprises
<b>PMT</b>	Programme Management Team
<b>PNCP-SS-PCE</b>	Programme National de Capitalisation de la Paix, de la Stabilité Sociale et de la Promotion de la Croissance Économique
<b>PND</b>	Plan National de Développement
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le développement
<b>SBAA</b>	Standard Basic Assistance Agreement
<b>SNU</b>	Système des Nations Unies
<b>UIT</b>	l'Union Internationale des Télécommunication
<b>UNEP</b>	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
<b>UNOPS</b>	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux Projets
<b>UNSDCF</b>	Plan Cadre de Coopération pour le Développement Durable entre le Gouvernement du Burundi et le Système des Nations Unies
<b>VSBG</b>	Violences sexuelles et basées sur le genre
<b>ZLECAF</b>	Zone de libre-échange continentale africaine



# RÉSUMÉ EXÉCUTIF

## LE GOUVERNEMENT DU BURUNDI A ÉLABORÉ LE PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT (PND), POUR LA PÉRIODE 2018-2027, QUI VISE À ENGAGER LE PAYS DANS UNE ÉTAPE CRUCIALE DE SON DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE. LE PND, ALIGNÉ AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD), S'APPUIE SUR LES PROGRÈS ATTEINTS, PARTICULIÈREMENT DANS LES SERVICES SOCIAUX DE BASE.

Il entend poursuivre les efforts en matière de développement durable afin, notamment, de réduire les vulnérabilités socioéconomiques, de prévenir et répondre aux catastrophes naturelles, d'atténuer les effets des changements climatiques, et de contribuer à la cohésion sociale.

En outre, en avril 2021, le Gouvernement du Burundi a lancé le « Programme National de Capitalisation de la Paix, de la Stabilité Sociale et de la Promotion de la Croissance Économique (PNCP) ». L'ambition du PNCP, qui donne un regain opérationnel au PND, est d'apporter des solutions durables pour répondre aux besoins croissants des burundais(es) (avec une population forte de **12,3 millions d'habitants**, dont **52,9% de femmes**, **48% d'enfants** et **23 % d'adolescents**), avec à terme la réalisation des ODD.

En plus des priorités de développement du Burundi exprimées dans le PND et le PNCP, le Bilan Commun Pays (BCP) et les analyses sectorielles menées par le Système des Nations Unies (SNU) et les autres partenaires ont mis en exergue un certain nombre d'enjeux de développement, en l'occurrence: (i) une gouvernance à améliorer, des capacités institutionnelles et une redevabilité à renforcer; (ii) une productivité agricole à améliorer; (iii) un développement à rendre davantage inclusif; (iv) une transformation structurelle à accélérer et une économie à diversifier; (v) des gains en matière de paix et de sécurité à capitaliser pour poursuivre et stabiliser la croissance; (vi) une capacité de réponse aux chocs climatiques et autres désastres à améliorer; (vii) des opportunités d'emplois à offrir et une adéquation offre-demande de travail à assurer; (viii) un capital humain à renforcer pour assurer les besoins en ressources humaines nécessaires au développement; (ix) une croissance démographique à maintenir à un niveau compatible avec les priorités de développement; et (x) une couverture de protection sociale à élargir.

À la lumière des priorités et des constats, le Système des Nations Unies, le Gouvernement du Burundi et les autres parties prenantes ont identifié trois (3) priorités stratégiques pour le **Plan-cadre de Coopération pour le Développement Durable entre le Gouvernement du Burundi et le Système des Nations Unies**, pour la période 2023-2027:



**Transformation structurelle de l'économie et amélioration de la gouvernance pour une croissance inclusive**



**Capital humain adéquat disponible et capitalisation du dividende démographique**



**Gestion durable de l'environnement et Résilience renforcée aux impacts du changement climatique et aux autres chocs**

Ces priorités, qui sont déclinées en cinq (5) résultats stratégiques (effets ou outcomes), guident le Plan-Cadre de Coopération 2023-2027, dont l'objectif global est de contribuer à ***“Une société burundaise plus prospère, inclusive, et résiliente d'ici 2027”***.

Le Plan-cadre de Coopération 2023-2027 adopte une approche systémique, multisectorielle, multiniveau et multi-acteur, qui non seulement connecte et renforce mutuellement les résultats et priorités stratégiques, tout en reflétant les cinq “P” de l'Agenda 2030 (Personnes, Prospérité, Planète, Paix et Partenariats), mais permet également de répondre aux principes fondamentaux de “ne laisser personne de côté”, une approche du développement fondée sur les droits humains, l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes, la résilience, la durabilité, la responsabilité et la redevabilité.

Pour mettre en œuvre le Plan-cadre de façon effective, les Nations Unies continueront de s'appuyer sur leur avantage comparatif, notamment dans la formulation et la mise en œuvre de politiques, stratégies, plans et programmes adaptés aux besoins de développement durable du Burundi. En outre, le SNU continuera à jouer un rôle moteur et de facilitateur, lorsque nécessaire, entre les Partenaires au Développement (PaD) intervenant dans le pays (y compris les institutions financières internationales - IFI - et le secteur privé) et le Gouvernement, mais également à l'échelle régionale à

travers la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix, la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs. Dans le même ordre d'idées, le SNU appuiera le Gouvernement dans l'identification des investissements nécessaires et des ressources (domestiques et externes, publiques et privées), y compris les financements innovants pour faire avancer les priorités nationales et atteindre les ODD. Par ailleurs, le SNU poursuivra sa contribution à la réponse humanitaire et envisagera ce Plan-cadre de Coopération comme s'inscrivant dans une logique de renforcement du nexus Humanitaire Développement et Paix.

Pour plus de cohérence et d'impact, le Plan-cadre de Coopération sera mis en œuvre sous la coordination du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, qui a pour mission, entre autres, de participer à l'élaboration et au suivi des programmes des agences du Système des Nations Unies et des autres organisations internationales en collaboration avec les ministères sectoriels, les missions diplomatiques et les organisations concernées. A cet effet, la collaboration étroite développée au cours de la préparation du Plan-cadre de Coopération avec plusieurs parties prenantes de la société civile, du monde académique, du secteur privé, des institutions financières internationales et ainsi qu'avec les autres PaD, sera consolidée au cours de la phase de mise en œuvre.

## SIGNATAIRES

**S.E LtGénéral de Police Gervais Ndirakobuca,**  
Premier Ministre du Burundi

**S.E, Ambassadeur Albert Shingiro,**  
Ministre des Affaires étrangères et  
de la Coopération au  
Développement du Burundi

**Monsieur Damien Mama**  
Coordonnateur Résident du  
Système des Nations  
Unies au Burundi

## EQUIPE DE PAYS DES NATIONS UNIES



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture

**Dademanao Pissang Tchangai**  
Représentant



**Dagmawi Habte-Selassie**  
Directeur Pays



**Sourij Vijaya**  
Cheffe de Mission



**Dr Xavier Crespín**  
Représentant



**Clara Mah Anyangwe**  
Représentante



**Marie Margarete Molnar**  
Directrice Pays



**Housainou Taal**  
Représentant



**Mathieu Ciowela**  
Représentant Résident



**Paul Coustere**  
Directeur Régional





**Pierre Konan**  
Représentant ad Intérim



**Abdul Karim Ghoul**  
Représentant



**John Agbor**  
Représentant



**Frank Turyatunga**  
Directeur ad interim et  
Représentant Régional du  
Bureau Afrique



**Jean Jacques Massima-Landji**  
Représentant pour l'Afrique  
centrale et Madagascar



**Tatiana Wah**  
Représentante et  
Directrice du Bureau  
multi-pays



**Mama Keita**  
Directrice du Bureau  
régional pour l'Afrique  
de l'Est



**Oumar Sylla**  
Directeur du Bureau régional  
pour l'Afrique



**Wellington Chihebe**  
Directeur Pays pour le  
Burundi, le Kenya,  
l'Ouganda, le Rwanda  
et la Tanzanie



**Mourad Wahba**  
Chargé de Bureau



**Nouhoum Sangare**  
Représentant Régional pour  
l'Afrique Centrale



**Aurelia Patrizia Calabrò**  
Directrice et Représentante,  
Hub du Bureau Régional en  
Ethiopie, Représentante du Bureau  
Régional en Afrique du Sud

# 1

# PROGRÈS DU BURUNDI VERS L'AGENDA 2030

Le Bilan Commun Pays réalisé en 2021/2022 à la suite d'une large consultation de l'ensemble des parties prenantes et dans toutes les provinces du Burundi a permis d'analyser le contexte national et d'apprécier les progrès du pays vers l'atteinte des ODD. Le BCP devra être mis à jour annuellement pour continuer à guider la mise en œuvre du Plan-cadre de Coopération. La première mise à jour annuelle est attendue pour 2023, correspondant à l'année une de mise en œuvre du Plan-cadre de Coopération.





# 1. CONTEXTE NATIONAL

**SITUÉ DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS ET AU CŒUR DE L'AFRIQUE, LE BURUNDI A UNE SUPERFICIE DE 27834 KM<sup>2</sup> DONT 84% POTENTIELLEMENT ARABLE.**

Il est limité au Nord par le Rwanda, à l'Est et au Sud par la Tanzanie et à l'Ouest par la République Démocratique du Congo, le long de la plaine du lac Tanganyika. Cet espace est occupé, selon l'Institut National de la Statistique du Burundi (INSBU ; ancien Institut de Statistiques et d'Études Économiques du Burundi - ISTEEBU), par 12,3 millions d'habitants, soit une densité de 432 habitants/km<sup>2</sup>, plaçant le pays au 3ème rang africain et à la vingtième place mondiale des pays les plus densément peuplés. Sur les 10 dernières années, la population burundaise a connu une croissance globale rapide de 30,1 %, passant de 9,5 millions en 2010 à 12,3 millions en 2020. Cette population est composée à 61 % de jeunes de moins de 25 ans en 2020, avec seulement 3% de la population burundaise âgée de 65 ans et plus. En outre, le Burundi reste un des pays les moins urbanisés du monde avec seulement 13% de sa population résidant en zone urbaine. Le taux de croissance démographique est d'environ 2,2% par an et l'indice synthétique de fécondité, certes en baisse (6,9 enfants par femme en 1987) reste élevé à 5,5 enfants par femme (2020), faisant du Burundi un des pays possédant un des taux de fécondité les plus élevés au monde. Plus de la moitié de la population (52,9%) est féminine et 80% de la population vit de l'agriculture de subsistance.

L'économie burundaise est essentiellement axée sur les activités agropastorales, avec une industrie qui peine à décoller et un secteur tertiaire dominé par les activités commerciales. Le secteur primaire représente en 2020, 28,5% du PIB, emploie environ 86,2% de la population active ; le secteur secondaire 10,7% du PIB et emploie 3,3% des actifs alors que le secteur tertiaire contribue à 45,2% du PIB pour 10,4% des actifs employés.

Une forte croissance démographique et un exode rural relativement faible, ainsi que la non-émergence d'opportunités en dehors du secteur agricole ont entraîné une réduction constante de la taille moyenne de la propriété foncière. Ceci a fait de la terre la cause majeure de conflits dans les zones rurales du Burundi. En outre, plus d'un tiers des terres du pays sont fortement ou très fortement dégradées (UNCCD, 2019<sup>1</sup>). En grande partie à cause des dynamiques mentionnées ci-dessus, la productivité de l'agriculture reste faible.

L'économie du Burundi se remettait encore de la crise politique de 2015 lorsqu'elle a été touchée par la pandémie causée par le Covid-19 qui a éclaté en 2020. Après s'être contracté de -1 % en 2020, le PIB a augmenté à un taux de 2,4 % en 2021, grâce à un rebond dans les activités des secteurs primaire et tertiaire qui ont bénéficié de mesures d'assouplissement des restrictions (FMI, 2021). La reprise économique devrait encore se renforcer en 2022, avec une croissance du PIB projetée à 3,6% selon les dernières estimations du FMI. Cette estimation, légèrement en baisse par rapport à la précédente de 4,2 %,

1 UNCCD, 2018, Cible de neutralité dégradation des terres au Burundi, Rapport Final

est affectée par les incertitudes entourant la situation géopolitique en Europe et celles persistantes liées à la pandémie du Covid-19.

Le déficit public, qui a doublé entre 2019 et 2020, est resté élevé en 2020/2021, estimé à -7,9% du PIB. Il devrait se resserrer à -4,6 % du PIB en 2021/2022, selon le FMI, tiré par une amélioration du recouvrement des recettes, une augmentation des dons et une diminution des dépenses courantes. L'augmentation des investissements publics devrait affecter le déficit budgétaire en 2022/2023. La dette publique est passée de 67 % du PIB en 2020 à 72,4 % du PIB en 2021, et devrait diminuer mais rester élevée en 2022 (71,2 % du PIB) et 2023 (67,7 % du PIB) (FMI). Le déficit commercial structurel et l'augmentation de la dette intérieure exposent le Burundi à un risque de surendettement. Le pays a bénéficié d'un allègement de dette du FMI dans le cadre du Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes, et d'une allocation de 76 millions USD dans le cadre de la Facilité de crédit rapide. L'inflation a atteint 8,3 % en 2021, tirée par la hausse des prix alimentaires, et pourrait augmenter à 9,2 % en 2022 en raison de la hausse des prix des matières premières (dont les prix du pétrole), déclenchée par la crise en Europe. Cependant, une bonne récolte, les effets positifs de la régulation des prix des produits stratégiques et les initiatives de substitution aux importations pourraient freiner l'inflation importée. Les pénuries récurrentes de devises et la forte marge entre les taux de change officiels et ceux informels sont des défis majeurs.

Sur le plan social, entre 1990 et 2021, la valeur de l'Indice de Développement Humain (IDH) du Burundi est passée de 0,299 à 0,426, soit une augmentation de 42,5 % que le pays doit, entre autres, aux améliorations de l'espérance de vie et à des gains en matière de scolarisation. En effet, on note par exemple que l'espérance de vie à la naissance au

Burundi a augmenté de 13,8 ans (elle était à 48 ans en 1990). Ce tableau aurait pu être plus reluisant si le revenu national brut par habitant n'avait pas diminué de 32,9% sur la même période.

Au Burundi, l'organisation sociale traditionnelle de la société est de type patriarcal et patrilinéaire. Dans ce contexte, l'accès des femmes aux facteurs de production et à leur contrôle dans le secteur agricole constitue un enjeu à la valorisation de leur potentiel économique et un élément critique pour le pays par rapport aux objectifs de réduction de la pauvreté et de croissance économique. De façon générale, les inégalités relevées en ce qui concerne le genre (y compris les violences basées sur le genre) tirent leurs origines dans les perceptions sociales et idéologiques sur l'égalité entre l'homme et femme, l'insuffisance prise en compte du genre dans les programmes sectoriels et les rapports sociaux stéréotypés en raison de la persistance des préjugés socioculturels portant préjudice aux femmes.

En matière d'emploi, si le pays enregistre un faible taux de chômage (17,2% en milieu urbain contre 1,1% en milieu rural), défini au sens du Bureau International du Travail, il est pénalisé par le phénomène de sous-emploi qui touche 53,4% des actifs occupés et qui affecte en particulier les jeunes âgés de 15-35 ans et plus encore les femmes (57,9%) que les hommes (47,87%).

Il est important de noter que le contexte du Burundi est également celui d'un pays ancré dans la région des Grands Lacs et à cheval entre l'Afrique de l'Est et l'Afrique Centrale. Le Burundi est membre de quatre organisations régionales à vocation économique : la Communauté Économique des Pays des Grands Lacs (CEPGL), la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), le Marché Commun

de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA), et la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). Membre de la CAE depuis 2007, le pays fait partie de l'union douanière (établie en 2005) mais surtout du marché commun, signé en 2010, même si ce dernier n'est pas encore complètement mis en œuvre. L'accès aux marchés d'Afrique de l'Est a contribué jusqu'à présent au développement des affaires et du commerce du Burundi et a une influence non négligeable sur la disponibilité et le prix des produits sur le marché domestique. Le potentiel qu'offre cette multi appartenance doit maintenant se traduire en gains réels pour l'amélioration de la résilience du pays, le développement social, la croissance économique, ainsi que pour la capitalisation de la paix et la sécurité.

Plus que par le passé, le Burundi a subi de plein fouet les catastrophes naturelles liées au changement climatique, particulièrement dès le premier semestre de 2021, avec une sécheresse en janvier-février qui a touché les régions du nord du pays. La montée significative du niveau des eaux du lac Tanganyika pendant la saison des pluies ainsi que le débordement des rivières Rusizi et Kajeke ont provoqué d'importantes inondations entre mars et mai 2021. Il en est résulté des déplacements internes<sup>2</sup> et des pertes et dommages importants dans divers domaines, notamment les infrastructures, les habitations, ainsi que les services sociaux de

base, entravant ainsi la trajectoire ascendante vers l'atteinte des ODD. Sur le plan des secteurs productifs, les catastrophes naturelles ont engendré des pertes sur les récoltes. Elles ont affecté l'élevage et ont ralenti temporairement le travail des personnes œuvrant dans les secteurs du tourisme (le long du littoral du Lac Tanganyika) ou du commerce (perte de marchandise ou endommagement d'équipements), affectant l'atteinte des ODD « pas de pauvreté » et « Zéro Faim ». L'accès aux infrastructures sociales de base (affectant les ODD « éducation de qualité », « Accès à l'Eau-Hygiène- Assainissement » ou encore « Santé pour tous ») est également une conséquence avérée des chocs liés aux désastres naturels. De manière transversale, les populations affectées sont bien souvent contraintes de se déplacer, ce qui accroît les besoins de protection et d'assistance humanitaire.

Par suite de l'appel au retour lancé par le Président de la République, les mouvements de retour des réfugiés burundais ont fortement augmenté. En 2021, 65 000 réfugiés burundais, dont 56% d'enfants selon les estimations du HCR, sont rentrés de la République Démocratique du Congo, de l'Ouganda, de la Tanzanie et du Rwanda. Cela dit, les facteurs de fragilité liés aux conditions socio-économiques continuent et rendent complexe le retour des réfugiés burundais en toute sécurité et dignité.

---

<sup>2</sup> 85% des déplacements internes au Burundi sont dus aux aléas climatiques

## 2. VISION NATIONALE DU DÉVELOPPEMENT

LA VISION NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT QUE LE BURUNDI A ADOPTÉ EN 2010 ENVISAGE, À L'HORIZON 2025, "UNE NATION UNIE, SOLIDAIRE ET EN PAIX, UN PAYS BÂTI SUR UNE SOCIÉTÉ DE DROIT AVEC UN PATRIMOINE CULTUREL RICHE, UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE AU SERVICE DU BIEN-ÊTRE DE TOUS".

Le cadre de planification, de programmation, de coordination et de suivi des interventions nationales et internationales en vue de la mise en œuvre de cette vision est le Plan National de Développement 2018-2027. Le PND vise l'avènement « d'une Nation démocratique, solidaire et prospère, à travers une transformation structurelle de l'économie nationale pour la mettre sur une nouvelle

trajectoire de forte croissance, en réduisant profondément les inégalités sociales et la pauvreté rurale et urbaine ». Outre la Vision « Burundi 2025 » qui le fonde, le PND s'inspire des agendas continental (Agenda Africain 2063 : « L'Afrique que nous voulons »), sous-régional ( « une Afrique de l'Est prospère, compétitive, sûre, stable et politiquement unie») et international (ODD).

Pour la mise en œuvre du PND, l'accent est mis sur la nécessité de transformation structurelle de l'économie comme l'indique clairement son objectif global: « *Transformer structurellement l'économie burundaise, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social* ». Il est envisagé que la transformation de la structure de l'économie soit réalisée à travers les **11 piliers** ci-après:



Suite aux élections de 2020 et la formation d'un nouveau gouvernement, le Burundi a adopté en 2021 le Programme National de Capitalisation de la Paix, de la Stabilité Sociale et de la Promotion de la Croissance Économique. Le PNCP qui opérationnalise davantage le PND pour la période 2021-2027 sert également de socle à un programme de réformes et de transformation structurelle axé sur (i) la bonne gouvernance ; (ii) la santé publique ; (iii) l'agriculture, l'élevage et les infrastructures socio-économiques ;

(iv) l'emploi des jeunes dans l'industrialisation du pays ; (v) la protection sociale des retraités et autres groupes vulnérables; et (vi) la paix et la réconciliation. Ces réformes porteront également sur les questions de changement climatique, d'autonomisation des jeunes et des femmes, des droits humains, de solutions durables aux personnes déplacées, retournées et réfugiées ainsi que sur l'inclusivité des approches de développement et du principe de ne laisser personne de côté.

## 3. PROGRÈS ACCOMPLIS

### VERS L'ATTEINTE DES ODD

#### DEPUIS L'ADOPTION DE L'AGENDA 2030, LE BURUNDI S'EST ENGAGÉ DANS L'INTÉGRATION DES ODD DANS LES OUTILS DE PLANIFICATION DE L'ÉTAT ET DANS SES POLITIQUES, PROGRAMMES ET PROJETS.

La lutte contre la pauvreté, la capitalisation de la paix, la croissance inclusive, la protection de l'environnement et l'amélioration de la gouvernance sont parmi les principaux enjeux du pays, et les indicateurs ODD donnent un cadre rigoureux pour évaluer les progrès accomplis par le Burundi au regard de l'agenda global.

De manière générale, l'analyse consolidée des ODD indique que des efforts conséquents doivent être faits pour que le Burundi atteigne les cibles proposées à l'horizon 2030. Lesdits

efforts doivent porter sur les enjeux suivants tels que ressortis du Bilan Commun Pays:

**(i). Une gouvernance à améliorer, des capacités institutionnelles et une redevabilité à renforcer.** Au-delà des aspects politiques et sécuritaires qui ont connu des améliorations progressives et sensibles ces dernières années, les indicateurs du pays en matière de gouvernance, en générale, montrent fin 2019 que des améliorations doivent être apportées. Ainsi, le rapport Mo Ibrahim sur la gouvernance de 2020 classait le pays à la 44<sup>ème</sup> place sur 54 en Afrique, avec un score de 36.9% en moyenne dans plusieurs secteurs par rapport au début de la décennie. En matière de redevabilité et transparence, le pays est classé 48<sup>ème</sup>, soit une perte de 21 points par rapport à 2010. Les performances en termes d'état de droit et de justice ont également significativement baissé sur la même période, plaçant le pays au 46<sup>ème</sup> rang sur 53. Si des progrès ont été notés en matière d'égalité de

genre avec un gain de 3 points (5<sup>ème</sup> sur 53) et de développement humain avec un gain de 6,5 points et un classement au 36<sup>ème</sup> rang, des efforts restent à faire pour améliorer la gouvernance dans toutes ses dimensions afin que le pays puisse faire convenablement face aux enjeux de son émergence.

**(ii). Une productivité agricole à améliorer.**

La part de l'agriculture dans la production nationale a baissé au cours des 30 dernières années, avec une productivité agricole divisée par deux en ces trois décennies passant de presque 50% dans les années 90 à moins de 30% en 2019. L'atomisation des terres et les effets du changement climatique contribuent à cette faiblesse de la productivité agricole. En outre, au cours de la dernière décennie les dépenses publiques allouées au secteur agricole n'ont représenté que 2% du PIB. A ces contraintes s'ajoutent, entre autres, celles de la faible fertilité des terres (plus de 36% des sols sont acides avec une toxicité aluminique), la persistance des problèmes fonciers et de la pression démographique sur les terres protégées et les écosystèmes naturels, ainsi que le faible accès des familles rurales au crédit agricole et aux facteurs de production performants.

**(iii). Un développement à rendre davantage inclusif.**

En 2021, selon la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), le Burundi faisait partie des 14 pays africains dans lesquels la croissance de ces dernières années s'est accompagnée d'une aggravation de l'inégalité. Au cours de la période 2006-2014, le taux moyen de croissance favorable aux pauvres était positif, mais bien inférieur au taux de croissance de la moyenne d'ensemble, et la consommation des 20 % les plus pauvres a diminué. Cette faible inclusivité de la croissance est le résultat d'une insuffisante implication et consultation à plusieurs niveaux.

**(iv). Une transformation structurelle à accélérer et une économie à diversifier.**

Comme pour de nombreux pays africains, la base d'exportation du Burundi est relativement faible, composée principalement de produits primaires. Le principal produit d'exportation en 2019 était l'or, qui représentait plus de 52 % des 220 millions de dollars d'exportations des biens du pays la même année. Bien que les exportations d'or présentent une opportunité pour le pays de diversifier progressivement sa base d'exportation, le faible niveau de liens en amont associés à l'or implique un potentiel limité d'amélioration de la productivité et de transformation structurelle. De plus, la valeur des importations reste assez élevée, plus du double de la valeur des exportations en 2019, ce qui implique un important déséquilibre de la balance commerciale. La faible diversification des exportations contribue au ralentissement de la transformation structurelle. La part des Investissement Directs Étrangers (IDE) dans le PIB a stagné, avec une moyenne de 0,57 % pour la période 2000-2019 et celle de la Formation Brute du Capital Fixe (FBCF) dans le PIB est passée de 14,9 % en 2010-2014 à 10,8 % en 2015-2019, ce qui est en dessous de la moyenne sous-régionale de 24%.

Le rythme d'industrialisation du Burundi reste relativement lent, comme en témoignent les améliorations marginales de la valeur ajoutée manufacturière au PIB et de la part des produits manufacturés dans les exportations totales. Entre 2000 et 2019, le ratio des biens manufacturés au PIB n'a augmenté que légèrement, passant de 11,1 % à 11,7 %. La lenteur de l'industrialisation s'explique en partie par la faible mise en œuvre des politiques d'industrialisation, la faiblesse des infrastructures économiques, des niveaux de compétences et le niveau élevé des coûts de production.



**(v). Des gains en matière de paix et de sécurité à capitaliser pour poursuivre et stabiliser la croissance.**

Depuis son indépendance en 1962, le Burundi a été pris dans un cycle de conflits chroniques avec des périodes successives de violence (1965-1969, 1972, 1988, 1991, 1993, 2015) qui ont ralenti son développement socio-économique et exacerbé les vulnérabilités des populations burundaises. Entre 1993 et 2003, le pays a traversé une longue période de guerre civile, à laquelle l'accord d'Arusha a mis fin. L'application de cet accord signé en 2000 a conduit à l'adoption d'une nouvelle Constitution en février 2005 et la tenue, dans un climat apaisé, d'élections générales. La crise de 2015 avait remis le pays sur une nouvelle trajectoire d'instabilité que les élections de 2020 sont venues interrompre.

Plus de six ans après la crise de 2015, on assiste à une ouverture visant à transformer le modèle de croissance du pays, qui repose sur une agriculture de subsistance et des dépenses publiques, à un modèle tiré par un secteur privé dynamique et productif qui crée des emplois durables pour les burundaises et les burundais. Alors que les partenaires au développement se réengagent auprès du Gouvernement, ce dernier engage des actions en vue de capitaliser sur la paix retrouvée, y compris le retour et la réintégration socioéconomique des retournés burundais. Le contexte général du pays faisant encore l'objet d'une grande fragilité, les autorités Burundaises, avec l'appui de leurs partenaires, doivent pouvoir inscrire ce nouveau modèle de croissance autour des principes du nexus humanitaire-développement-paix (nexus HDP), et notamment de l'inclusion de toutes les populations vulnérables, y compris, retournées, personnes déplacées internes et réfugiées, et autour d'un agenda de réconciliation nationale.

**(vi). Une capacité de réponse aux chocs climatiques et autres désastres à améliorer.**

Les catastrophes naturelles auxquels le Burundi

a fait face au cours de ces dernières années ont accentué la précarité des communautés et des ménages, notamment pour les groupes en situation de vulnérabilité ou de marginalisation, comme les déplacés internes, les réfugiés, les retournés, les membres de la communauté Batwa, les enfants et adolescents, les femmes et les filles, les personnes âgées et les personnes vivant avec handicap.

Au niveau mondial, le Burundi est classé 171ème sur 181 pays pour la résilience aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques. Le pays est très exposé aux phénomènes climatiques extrêmes, comme la sécheresse, l'érosion des sols, les glissements de terrain, les vents violents et les inondations. Au Burundi, les événements climatiques ont été responsables de 91% de déplacements forcés de population en 2021. L'analyse des tendances semble confirmer que le Burundi continuera dans les prochaines années à subir des chocs liés aux changements climatiques, aux épidémies, aux déplacements de population et à la croissance démographique. Ces risques peuvent entraîner des impacts négatifs sur le développement durable s'ils ne sont pas suffisamment anticipés par une amélioration de l'environnement socioéconomique pour les absorber, et par un renforcement de la résilience à tous les niveaux et dans tous les secteurs, notamment en matière d'adaptation aux effets du changement climatique.

**(vii). Des opportunités d'emplois à offrir et une adéquation offre-demande de travail à assurer.**

Près de la moitié (48,8%) de la population est âgée de 15-64 ans avec une forte proportion (29,8%) de 15-34 ans. Cette population jeune, de mieux en mieux formée, a du mal à trouver des emplois décents dans un pays où la productivité agricole reste à améliorer. En outre, le secteur industriel qui devait être un important pourvoyeur d'emplois occupe moins de 3.5% de la main

d'œuvre disponible. Le niveau de chômage et de sous-emploi reste ainsi assez élevé, particulièrement pour les catégories jeunes et femmes. Les statistiques officielles disponibles (EICVMB 2019/2020) révèlent que le chômage est plus prononcé chez les jeunes de 15-24 ans où le taux se situe à 4,7%. Quant au sous-emploi, il s'agit d'un phénomène qui concerne plus les femmes (42,7%) que les hommes (39,6%). Relever le défi de l'emploi, notamment chez les jeunes, devrait rester une priorité de développement au Burundi et ceci d'autant plus que les filets de protection sociale du pays ont une couverture relativement restreinte.

**(viii). Un capital humain à renforcer pour assurer les besoins en ressources humaines nécessaires au développement.** L'indice de capital humain du Burundi est parmi les plus bas au monde à 0,39, avec une valeur un peu plus élevée chez les femmes (0,40) que chez les hommes (0,37). Le Burundi a un faible niveau de capacités productives, se situant à 20,79 (sur 100), classant le pays au 188<sup>ème</sup> rang sur 193 nations évaluées en 2018. Ceci s'explique en partie par la situation de l'enseignement et de la santé au Burundi. Outre son impact direct sur les capacités productives, le capital humain a aussi de multiples interactions non économiques qui peuvent à terme affecter le développement.

Les efforts récents du Burundi en matière d'éducation à la base vont dans le sens positif d'un impact sur le développement. Ils doivent, cependant, être renforcés pour soutenir les autres niveaux de l'éducation (secondaire et universitaire), ainsi que la formation technique et professionnelle, notamment pour accompagner, vers le marché du travail, les jeunes déscolarisés (en particulier les filles) et les groupes vulnérables de la population, comme les retournés, les déplacés et réfugiés, les membres de la communauté Batwa, les albinos et les personnes vivant avec handicaps, etc.

**(ix). Une croissance démographique à maintenir à un niveau compatible avec**

**les priorités de développement.** Avec une population estimée à 12,3 millions d'habitants, le Burundi connaît une croissance démographique rapide (3,1 % par an au cours des deux dernières décennies). Le pays, à l'instar des pays d'Afrique subsaharienne, a connu une baisse rapide de la mortalité. Toutefois, une fécondité élevée et persistante conduit à un fort taux de croissance démographique. Compte tenu de son taux de fécondité élevé et de la jeunesse de sa population, le Burundi est actuellement un pays de pré-dividende démographique. En 2018, le taux de dépendance des jeunes atteignait 90 %, ce qui témoignait déjà des difficultés rencontrées par le pays pour fournir les services sociaux de base et générer des emplois décents.

**(x). Une couverture de protection sociale à élargir.** L'accès à la protection sociale au Burundi est faible. Les données disponibles indiquent que seulement 4,5% de la population en âge de travailler (15-64 ans) cotise à un régime de retraite et que seulement 4% des personnes âgées sont couvertes par des prestations de vieillesse. Les dépenses publiques de protection sociale représentent environ 5 % du PIB. Le paysage de la protection sociale comprend : (i) une sécurité sociale contributive administrée par l'Institut National de la Sécurité Sociale (INSS) - pour les salariés/travailleurs du secteur formel (ii) une assistance sociale aux pauvres, (iii) des soins de santé et des médicaments gratuits ciblés, et (iv) un soutien à l'éducation (scolarisation gratuite, cantines scolaires et kits scolaires). En outre, les prestations de protection sociale ne sont pas toujours adéquates pour permettre aux populations de faire dignement face aux problèmes qu'elles rencontrent. La Carte d'assistance médicale (CAM) constitue le principal mécanisme d'accès à la protection sociale pour les personnes du secteur informel et rural. Toutefois, ce système fait face à la non-disponibilité de certaines prestations de soins et à des problèmes de sous financement.

2

**SOUTIEN DU  
SYSTÈME DES  
NATIONS UNIES  
POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
À L'AGENDA 2030**



# 1. THÉORIE DU CHANGEMENT

## 2.1.1. Théorie du Changement du Plan-cadre de Coopération

Afin de contribuer à l'accélération de la mise en œuvre du PND 2018-2027, et à l'atteinte des ODD, l'objectif global (impact attendu) du Plan-Cadre de Coopération du Burundi est de

contribuer à « **une société burundaise plus prospère, inclusive, et résiliente d'ici 2027** ».

Pour progresser vers cet objectif, et sur la base de nombreuses consultations menées et présentées dans la section 2.2 ci-dessous, trois (3) Priorités Stratégiques ont été retenues:



### Priorité 1. Transformation structurelle de l'économie et amélioration de la gouvernance pour une croissance inclusive:

En lien étroit avec le PND, dont l'objectif est de «transformer structurellement l'économie burundaise, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social», le Plan-cadre de Coopération est un outil au service de la transformation économique du Burundi, offrant divers moyens d'inscrire le développement durable, y compris au niveau local, au cœur des politiques et pratiques économiques. Le but est de promouvoir des activités économiques inclusives, diversifiées et créatrices d'emplois décents, qui favorisent les droits et le bien-être de toutes les burundaises et de tous les burundais.



Cette priorité est déclinée en 2 résultats stratégiques :

- d'ici 2027, les populations du Burundi bénéficient de systèmes alimentaires inclusifs et durables ; et
- d'ici 2027, les populations du Burundi, notamment les plus vulnérables, bénéficient d'un système renforcé de gouvernance et d'une économie plus diversifiée et inclusive, y compris à travers une intégration régionale.

### Priorité 2. Amélioration du Capital humain et capitalisation du dividende démographique:

La disponibilité d'un capital humain adapté aux impératifs de transformation structurelle de l'économie est un des principaux facteurs d'accroissement de la compétitivité globale du pays et de promotion d'une innovation continue. De ce fait, dans le contexte du Plan-cadre de Coopération, le développement du capital humain comprendra l'amélioration et le bien-être des personnes et le renforcement de leur protection sociale, le développement et l'amélioration de la qualité et de l'accès équitable aux services sociaux de base et aux soins de santé. Cela se fera en synergie avec la poursuite du travail systématique de soutien aux enfants, aux jeunes, aux femmes et aux groupes vulnérables, y compris les personnes vivant avec handicap, les peuples autochtones, les réfugiés et les personnes déplacées internes. Le développement du capital humain est à la fois un facteur et une conséquence de la transformation structurelle de l'économie du Burundi.



Cette priorité comprend les deux (2) résultats stratégiques suivants :

- d'ici 2027, les populations du Burundi, par tranche d'âge, particulièrement les plus vulnérables, utilisent un système de protection sociale adapté ; et
- d'ici 2027, les populations du Burundi, notamment les jeunes, les femmes et les plus vulnérables ont un accès équitable et de qualité aux services sociaux de base adaptés au cycle de vie.

### Priorité 3. Gestion durable de l'environnement et résilience renforcée aux impacts du changement climatique et aux autres chocs :

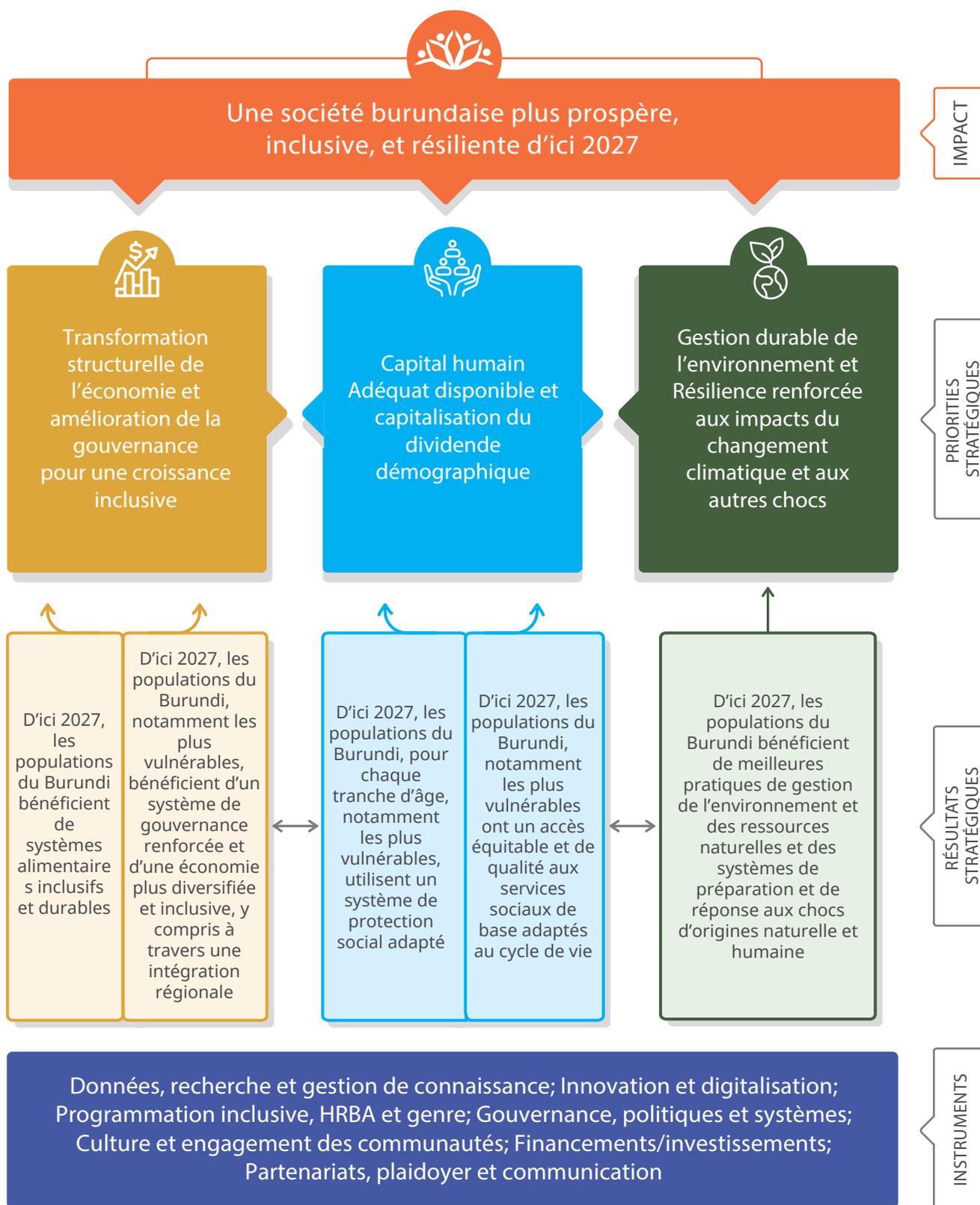
Une durabilité environnementale et une gestion efficace des risques climatiques et des catastrophes vont être essentielles pour accompagner le Burundi dans la réalisation de ses priorités de développement et renforcer la résilience des systèmes et des communautés dans un contexte de changement climatique où l'augmentation de la température globale doit être maintenue en dessous de 1.5°C, selon le dernier Rapport du Groupe d'Experts Intergouvernementaux sur l'Evolution du Climat. Au-delà du facteur géographique, l'atténuation des activités anthropiques défavorables ainsi que le renforcement et la mise en place, le cas échéant, des stratégies de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles et d'adaptation aux effets du changement climatique constituent un des axes de travail majeurs du Plan-cadre de Coopération. En plus des chocs d'origine climatique, le Burundi doit faire face à des chocs externes (conflits, épidémies, pandémies, épizooties, etc.) exacerbés par le contexte politico-sécuritaire dans la région des Grands Lacs.



La réalisation de cette priorité stratégique va permettre d'assurer que:

- d'ici 2027, les populations du Burundi bénéficient de meilleures pratiques de gestion de l'environnement et des ressources naturelles, y compris des capacités d'adaptation et de systèmes efficaces de préparation et de réponse aux chocs d'origine humaine et naturelle.

Le schéma de la théorie du changement développée pour le Plan-cadre de Coopération du Burundi est présenté ci-dessous.



## 2.1.2. Instruments et approches de mise en œuvre

Pour parvenir aux résultats présentés dans la Théorie du Changement, et dans la poursuite de son avantage comparatif en matière de formulation et de mise en œuvre de politiques, stratégies, plans et programmes, un certain nombre d'instruments et d'approches serviront de socle à l'action des Nations Unies au Burundi sur la période 2023-2027 :

**(i) Données/statistiques :** elles sont indispensables pour soutenir la prise de décisions et le suivi et l'évaluation des politiques. Un accent particulier y sera mis au travers, notamment, d'un programme conjoint du SNU en soutien à la modernisation et à la transformation du système statistique national, y compris en matière de cadre légal, d'outils opérationnels et de ressources humaines adéquates (qualité et quantité).

**(ii) Recherche et gestion des connaissances :** la mutualisation des connaissances acquises au sein du SNU et des autres partenaires devrait permettre de réaliser des économies d'échelle, des gains en efficacité et favoriser des approches plus innovantes.

**(iii) Innovation et digitalisation:** l'innovation sera essentielle à la réalisation de diverses dimensions du développement durable au Burundi, libérant ainsi le potentiel inexploité et tirant pleinement parti des ressources et atouts locaux ; la digitalisation sera également utilisée comme un accélérateur des processus et un élément permettant de réduire les écarts technologiques entre les différentes couches de la population, limitant ainsi l'exclusion et renforçant la participation pour une amélioration de la gouvernance au niveau national et local, sous toutes ses formes.

## **(iv) Programmation inclusive HRBA et genre :**

les projets, programmes et initiatives de mise en œuvre du Plan-cadre de Coopération utiliseront les principes relatifs aux droits de l'homme (universalité, indivisibilité, égalité et non-discrimination, participation, responsabilité) qui s'attachent à renforcer aussi bien la capacité des «débiteurs d'obligations» à s'acquitter de leurs obligations que celle des «détenteurs de droits» à faire valoir leurs droits. En outre, le principe de programmation sensible au genre et l'équité guidera aussi la mise en œuvre du Plan-cadre de Coopération.

## **(v) Gouvernance, politiques et systèmes :**

des institutions, politiques et systèmes de gouvernance appropriés, à la fois formels (constitution, lois et réglementations) et informels (normes sociales, coutumes et traditions), déterminent ensemble comment les personnes, les organisations et les sociétés prennent des décisions de nature économique, sociale et politique, maximisant les potentiels et optimisant les ressources. Le SNU s'emploiera à proposer des mécanismes et outils appropriés afin de renforcer la gouvernance institutionnelle et économique à tous les niveaux.

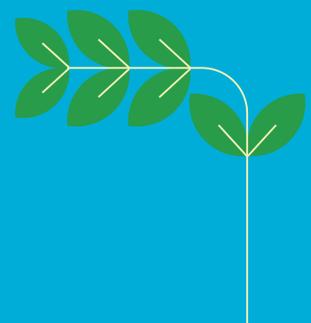


**(vi) Culture et engagement des communautés :** afin de travailler de façon progressive et positive sur les perceptions sociales qui parfois constituent des barrières au succès d'approches de développement plus inclusives, le SNU développera et utilisera des outils de participation et d'appropriation communautaire. Pour un meilleur engagement et une participation accrue des communautés, le SNU déploiera tous les efforts y compris le recours au volontariat, notamment à travers son programme des Volontaires des Nations Unies (VNU). Ces efforts seront destinés à accompagner les changements sociaux et comportementaux dans le but d'autonomiser les individus et les communautés, et ainsi réduire les obstacles structurels à l'adoption de pratiques plus inclusives, pour plus d'équité et de cohésion au sein des populations.

**(vii) Financements/investissements :** la capacité du Burundi à mobiliser, séquencer et utiliser efficacement une grande variété de sources et d'instruments financiers est essentielle pour la réalisation de ses priorités de développement et des ODD. Le SNU appuiera le Burundi dans l'identification d'investissements catalytiques et la mobilisation de ressources nécessaires.

**(viii) Partenariats :** Le Plan-cadre de Coopération vise à renforcer les partenariats en tant que vecteur essentiel de plaidoyer, de mobilisation des ressources, de renforcement et d'approfondissement de l'impact des initiatives du SNU à tous les niveaux ; ils permettront de renforcer l'appropriation nationale, la transparence et la responsabilité, et de donner une voix aux communautés, aux femmes, aux jeunes, aux personnes vivant avec handicap, aux personnes âgées et aux autres groupes vulnérables. Ces partenariats seront nécessaires pour compléter l'expertise du SNU, mais aussi permettre au SNU d'apporter son expertise et sa valeur ajoutée aux efforts d'autres partenaires.

**(ix) Plaidoyer et communication :** le plaidoyer et la communication doivent aller de pair pour faciliter le dialogue et accompagner l'adoption de politiques, tout en permettant de maximiser la portée et élargir le nombre de parties prenantes travaillant à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au Burundi.



### 2.1.3. Hypothèses majeures

Afin de matérialiser la théorie de changement du Plan-cadre de Coopération, le Gouvernement du Burundi devra continuer à rester engagé dans la mise en œuvre du PND et du PNCP. Le Gouvernement devra continuer à investir des ressources financières et humaines dans la mise en œuvre des politiques et programmes relatifs à la bonne gouvernance, à la santé publique, à l'emploi des jeunes et des femmes, à l'industrialisation, à la protection sociale et à la paix et la réconciliation. Le Gouvernement devra également maintenir son engagement pris dans le cadre du PNCP d'utiliser un secteur agro-industriel modernisé et basé sur des chaînes de valeurs fonctionnelles comme rampe de lancement de la transformation structurelle de son économie. Cet engagement a été confirmé dans le contexte du Sommet sur les Systèmes Alimentaires où le Burundi envisage à l'horizon 2027 de disposer *“des systèmes alimentaires performants basés sur des initiatives publiques et privées, individuelles et collectives, pour des aliments sains, nutritifs, abordables et durables pour toutes les catégories de la population burundaise et une production agro sylvo- pastorale qui couvre suffisamment les besoins avec un excédent compétitif sur le marché mondial susceptible d'améliorer les revenus des ménages caractérisés par une autonomie et une résilience durable à travers une gouvernance multisectorielle efficace et un partenariat stratégique au niveau sous régional, régional et international”*. Dans le même ordre d'idée, le Gouvernement devra poursuivre ses efforts en matière de renforcement de la résilience des ménages, des communautés et de l'économie burundaise aux impacts du changement climatique et aux autres chocs d'origine humaine et naturelle, y compris les épidémies et urgences de santé publique.

En outre, le Gouvernement devra continuer de bâtir sur les gains en matière d'ouverture vis-à-vis des partenaires au développement enregistrés depuis 2021, y compris avec les institutions financières internationales. Dans ce contexte, les relations étroites et de confiance avec le SNU devront être maintenues.

### 2.1.4. Risques majeurs et mesures de mitigation

Même si les hypothèses clés mentionnées ci-dessus se confirment, quelques risques majeurs ont été identifiés et devront être mitigés pour que le Burundi continue de bâtir sur la dynamique observée au cours de ces deux dernières années, en l'occurrence :

- Le risque relatif à la faible synergie dans les interventions aussi bien entre partenaires qu'entre les ministères sectoriels. Ce risque devrait être mitigé avec l'adoption, dans le contexte du Plan-Cadre de Coopération, d'approches de plus en plus systémiques, multisectorielles, multiniveaux et multi-acteurs, déjà matérialisées par un nombre grandissant d'initiatives multipartenaires (politiques, stratégiques et programmatiques).
- Le risque lié à l'insuffisance de transparence et de redevabilité. Pour mitiger ce risque, les réformes entreprises par le Gouvernement seront fondamentales. En l'occurrence la mise en œuvre des approches budget-programme et budget-citoyen (un résumé du budget national accessible à toutes et tous) permettront d'accroître l'efficacité, l'efficience, la transparence, et la redevabilité. Le SNU accompagnera ces efforts.
- Le risque lié à la régularité et à la fiabilité des statistiques qui permettent

de guider la planification stratégique, les investissements et le suivi des programmes. Ce risque devrait être mitigé à travers la mise en œuvre du programme SNU conjoint de renforcement des capacités de l'INSBU, ainsi que la modernisation et la transformation de l'ensemble du système statistique national.

- Le retard dans la mise en œuvre des réformes structurelles et l'établissement d'institutions plus fortes, garantes de la bonne gouvernance. Pour mitiger ce risque, le Plan-cadre de Coopération prévoit, à travers les produits sélectionnés, d'accompagner le Gouvernement dans la mise en œuvre de politiques macroéconomiques et sectoriels adéquates et dans le développement d'institutions plus robustes à même de répondre aux impératifs de croissance économique et de développement social du Burundi et de sa population.
- Le risque lié à un environnement des affaires peu propice aux investisseurs tant domestiques qu'internationaux, y compris pour ce qui concerne les infrastructures d'appui à la production (réseau routier, énergie stable, eau, etc.). Ce risque devrait être mitigé dans le contexte du produit du Plan-cadre de Coopération sur le renforcement des institutions, politiques et stratégies pour la compétitivité et la diversification de l'économie, dans lequel le SNU et le Gouvernement du Burundi s'engagent à travailler à l'amélioration de l'environnement des affaires. Le partenariat entre le SNU et l'Agence de Développement du Burundi, chargé du climat et des politiques des investissements, devrait mener à des

initiatives en faveur de l'environnement des affaires au Burundi.

- La faible prise en compte des dynamiques sous-régionales (région des grands lacs) dans les initiatives de développement. Ce risque devrait être mitigé avec l'incorporation dans le Plan-cadre de Coopération, mais aussi dans les programmes de mise en œuvre, d'éléments pertinents issus de cadres de référence comme la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix, la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs.
- Le risque lié à la difficulté de mobilisation des partenaires et ressources nécessaires, au regard du contexte global. En vue de mitiger ce risque, le SNU appuiera l'identification d'investissements catalytiques et la mobilisation de ressources nécessaires à la mise en œuvre des priorités nationales et à l'atteinte des ODD, y compris (i) en développant une stratégie de mobilisation de ressources et partenariats pour la mise en œuvre du Plan-cadre de Coopération; (ii) en établissant/maintenant une cartographie des financements disponibles (domestiques et externes ; publics et privés) et en faisant du plaidoyer, lorsque nécessaire, pour une réaffectation des ressources dans des domaines stratégiques; (iii) en renforçant les partenariats déjà existants avec les institutions financières internationales, le secteur privé, etc.; et (iv) en utilisant le fonds fiduciaire multipartenaire établi en 2021 pour aider à l'élargissement de l'écosystème de partenaires au développement du Burundi en y amenant des partenaires non-traditionnels.

## 2. PRIORITÉS STRATÉGIQUES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

**AU BURUNDI, LA PRÉPARATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION A ÉTÉ GUIDÉE PAR UN COMITÉ DE PILOTAGE CONJOINT, PARTIE NATIONALE - SYSTÈME DES NATIONS UNIES, COMPRENANT NEUF (9) MINISTRES DU GOUVERNEMENT BURUNDAIS, LE COORDONNATEUR RÉSIDENT DU SNU ET DEUX (2) CHEFS D'AGENCE DU SNU.**

Le Comité de Pilotage est co-présidé par le Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération au Développement et le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies.

En outre, un groupe technique de travail, lui aussi conjoint (Partie Nationale - Système des Nations Unies), comprenant huit (8) agences du SNU et 14 hauts-cadres de l'administration burundaise, provenant de divers ministères, a été chargé des activités quasi quotidiennes relatives à la préparation du Plan-cadre de Coopération, en conformité avec la feuille de route approuvée pour ce processus.

Le groupe technique conjoint a animé un processus participatif et inclusif qui a conduit à la définition des priorités et résultats stratégiques du Plan-cadre de Coopération sur la base d'analyses sectorielles, du Bilan Commun

Pays et de l'évaluation de l'UNDAF 2019-2023. En l'occurrence, en plus des consultations entreprises lors de la formulation du Bilan Commun Pays, les consultations suivantes ont été menées, pour à la fois formuler/cocréer et affiner la théorie de changement:

- consultations avec plus de 150 acteurs de la société civile, du monde académique, de toutes les agences du SNU, ainsi que des partenaires bilatéraux et multilatéraux (du 20 au 27 Avril 2022);
- consultations ciblées avec les universités, comprenant les gestionnaires/recteurs d'universités, les enseignants et les étudiants (20 juillet 2022) ;
- consultations ciblées avec le secteur privé, y compris la Chambre Fédérale de Commerce et d'Industrie du Burundi et l'Agence de Développement du Burundi (27 juillet 2022) ;
- consultations avec des groupes de personnes marginalisées (personnes vivant avec handicaps, albinos, communauté Batwa et personnes vivant avec le VIH) ou à risque de l'être (23 août 2022);
- consultations ciblées avec des groupes de jeunes (11 octobre 2022);

- consultations ciblées avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux, y compris les institutions financières internationales (12 octobre 2022);
- consultations ciblées avec des groupes de femmes, y compris des femmes dirigeantes (14 octobre 2022); et
- consultations avec les gouverneurs des 18 provinces du Burundi (20 octobre 2022).

Pour guider la priorisation des défis identifiés dans le BCP, dans le contexte du développement de la théorie de changement, deux (2) matrices ont été utilisées. La première a consisté à classer les enjeux identifiés dans le BCP selon cinq (5) critères :

**(i) Effet transformationnel:** potentiel à influencer positivement d'autres priorités de développement pour aider le Burundi dans la réalisation de ses objectifs de développement et l'atteinte des ODD;

**(ii) Ne laisser personne de côté (LNOB) :** l'effet positif potentiel de travailler sur un défi pour les groupes laissés pour compte ou à risque de l'être;

**(iii) Portée :** le nombre de personnes concernées; l'ampleur du défi; et la couverture géographique;

**(iv) Sensibilité au temps :** conséquence (à court et à long terme) de ne pas agir maintenant sur le défi;

**(v) Effort:** le niveau de ressources nécessaires (y compris les ressources financières, les ressources humaines, le temps) pour pouvoir relever le défi avec succès.

La deuxième matrice/étape de priorisation a consisté à ajouter deux dimensions d'analyse à la première, notamment :

**(i) la valeur ajoutée du SNU; et**

**(ii) la convergence des priorités émergentes avec celles nationales.**

Guidés par le PND et s'appuyant sur le BCP, les consultations conduites et citées ci-dessus, et l'exercice de priorisation, le SNU et le Gouvernement du Burundi sont convenus de collaborer, d'investir leurs efforts, capacités et ressources collectives dans trois priorités stratégiques de 2023 à 2027 :





A travers les choix stratégiques définis, le SNU continue de rester mobilisé pour accompagner le Burundi dans la réalisation de sa vision de développement et dans l'atteinte des ODD. Cette mobilisation s'étend également aux PaD, notamment pour ce qui concerne le financement des programmes et politiques de réformes. L'ambition du SNU est d'offrir des solutions concrètes et adaptées au contexte du pays pour un impact socio-économique conséquent qui va concourir à la transformation des vies des populations burundaises. Ceci inclut les solutions durables pour les

populations déplacées internes, retournées et les réfugiés. Ces choix stratégiques tiennent compte de l'environnement régional du Burundi et s'inscrivent dans la logique des efforts fournis par les institutions régionales à travers entre autres les trois piliers (Paix, sécurité et justice, développement durable et prospérité partagée et résilience aux chocs émergents et aux chocs de long terme) de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix, la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs ainsi que son Plan d'Action<sup>3</sup> et ses cinq thèmes prioritaires d'action.



3 i) Dialogue et processus inclusifs ; ii) Coopération soutenue sur la sécurité transfrontalière ; iii) Bonne gouvernance, état de droit et droits de l'homme ; iv) Femmes/jeunes, paix et sécurité ; v) Développement socio-économique équitable et inclusif ; vi) Coopération économique régionale, investissement et commerce ; vii) gestion durable et transparente des ressources naturelles ; viii) Prévention de l'extrémisme violent ; ix) solutions durables aux déplacements forcés prolongés ; et x) Résilience et préparation aux chocs internes et externes.





**Transformation structurelle de l'économie et amélioration de la gouvernance pour une croissance inclusive**

Le plan cadre servira de plateforme pour accompagner le Burundi dans sa transformation en matière de gouvernance, de diversification de l'économie et d'inclusivité de l'ensemble des acteurs nationaux dans le développement, en tenant compte d'un positionnement intelligent du pays dans la sphère Est-Africaine et continentale. Le UNSDCF permettra, en outre, aux burundais(e)s de bénéficier d'un environnement favorable pour la sécurité alimentaire, la nutrition et la santé pour tous. Il permettra également au Système des Nations Unies de soutenir les efforts du Gouvernement du Burundi et les autres acteurs nationaux tendant à acquérir des capacités (institutionnelles, techniques, humaines et systémiques) pour une transformation durable de l'économie.



**Capital humain adéquat disponible et capitalisation du dividende démographique**

Le Plan Cadre contribuera à améliorer la couverture de la population Burundaise en matière de protection sociale, en particulier, les plus vulnérables et ainsi à assurer une protection sociale pour tous comme mentionné dans le PND. Sont particulièrement visés les enfants et les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables y compris les personnes vivant avec handicap, les peuples autochtones, les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées internes. Par ailleurs, il permettra de fournir à tous les Burundais(e)s un accès équitable et de qualité aux services sociaux de base adaptés aux besoins tout au long du cycle de la vie.



**Gestion durable de l'environnement et Résilience renforcée aux impacts du changement climatique et aux autres chocs**

Le Gouvernement du Burundi est conscient de la nécessité urgente d'impulser des changements transformatifs dans l'action climatique actuelle et future, la réduction des risques de catastrophes, la protection de l'environnement, la gestion des ressources naturelles. Les politiques climatiques reflètent cette urgence et notamment à travers le cadre du Plan National d'Adaptation (PANA) et des Contributions Déterminés au Niveau National (CDN 2015 et 2020) en ligne avec l'Accord de Paris sur le climat et réchauffement climatique et le cadre d'Action de Sendai de réduction des risques de catastrophes (2015-2030). Fort de cela, les actions dans le cadre du Plan Cadre vont permettre au Burundi de bénéficier de meilleures pratiques de gestion de l'environnement, de gouvernance efficient de ressources naturelles et de disposer des systèmes de préparation et de réponse aux conflits et aux chocs d'origines naturelle et humaine.

# 4. RÉSULTATS DU PLAN- CADRE DE COOPÉRATION ET PARTENARIATS

## RÉSULTAT 1 : D'ICI 2027, LES POPULATIONS DU BURUNDI BÉNÉFICIENT DE SYSTÈMES ALIMENTAIRES INCLUSIFS ET DURABLES

### Alignement stratégique

Ce résultat stratégique s'aligne sur l'orientation 1 (dynamiser les secteurs porteurs de croissance) du PND, notamment l'axe 1 "Développement de l'agriculture, élevage et renforcement de la sécurité alimentaire". Avec la place prépondérante du secteur agricole dans l'économie burundaise (la population burundaise dépend à plus de 90 % de l'agriculture), le PND prévoit des actions en vue d'une agriculture intensive et modernisée pour assurer la sécurité alimentaire et

promouvoir l'agriculture de marché. Ce résultat contribuera à la réalisation des ODD 1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15 et 17. Il s'aligne sur les objectifs 1 (Les populations africaines ont un niveau et une qualité de vie élevés, une bonne santé et le bien-être), 3 (Citoyens en bonne santé et bien nourris), 4 (les économies structurellement transformées) et 5 (Une agriculture moderne pour une productivité et une production accrue) de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.



## Théorie du changement



(i) **Renforcer le cadre national réglementaire multisectoriel, incitatif et innovant pour les domaines agro-sylvo-pastoraux** afin de transformer les chaînes de valeur agro-alimentaires pour qu'elles soient davantage inclusives, compétitives et résilientes aux chocs, y compris les chocs dus au changement climatique. Le SNU appuiera le Gouvernement dans la formulation et la mise en œuvre des stratégies d'amélioration du climat des affaires propices au développement des chaînes d'approvisionnement alimentaires, notamment pour les petits exploitants agricoles. Le SNU veillera à ce que

les politiques et stratégies nationales pour la transformation des systèmes agro-alimentaires dans le pays soient basées sur les évidences et les bonnes pratiques, et qu'elles tiennent compte des aspects climatiques tout en contribuant significativement à l'emploi des jeunes, des femmes et des groupes laissés pour compte ou à risque de l'être. Ces politiques et stratégies devront aussi être sensibles au genre, à la santé et la nutrition. Par ailleurs, le cadre légal et réglementaire devra permettre le renforcement des services étatiques de recherche et développement et promouvoir les investissements du secteur privé.

### **(ii) Mettre en place des institutions, des stratégies durables et inclusives**

pour permettre un accès équitable à des aliments sains et nutritifs. Le SNU aidera au développement d'institutions ayant des capacités et outils nécessaires pour formuler et mettre en œuvre des politiques nationales et stratégies appropriées et innovantes pour que les populations burundaises, notamment les ménages en situation d'insécurité alimentaire et à risque d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, y compris les femmes enceintes et allaitantes, bénéficient d'interventions de soutien aux moyens de subsistance sensibles au genre, qui améliorent leur sécurité alimentaire, nutritionnelle, sanitaire, et leur résilience aux chocs.

### **(iii) Mettre en place des mécanismes de financements innovants et des systèmes durables de production**

pour faciliter un accès équitable aux facteurs de production ceci pour permettre aux acteurs des chaînes de valeurs, notamment les petits exploitants agro-alimentaires, femmes, hommes et jeunes d'accroître leur capacité de production, de gestion post-récolte, de stockage et de commercialisation des produits agro-alimentaires et leurs dérivés. En investissant dans le renforcement des systèmes inclusifs, transparents et compétitifs de marché, notamment pour les petits exploitants agro-alimentaires et leurs organisations, le Gouvernement encourage ainsi le développement des chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales dans une dynamique inclusive, transfrontalière et durable.

## **Hypothèses clés**

Pour parvenir aux résultats présentés ci-dessus, le Gouvernement devra continuer à positionner les systèmes alimentaires comme un des moteurs essentiels de la transformation économique du pays. Il devra également continuer à assurer une politique monétaire favorable, la stabilité politique et sécuritaire pendant la période de mise en œuvre du Plan-cadre de Coopération et capitaliser sur les progrès déjà atteints dans le développement de la capacité du pays, des ménages et des communautés à investir dans l'accroissement de la productivité et à faire face aux chocs.

## **Partenariats**

Le cadre de partenariat stratégique sera renforcé entre, d'une part les agences du Système des Nations Unies entre elles et, d'autre part, entre les agences du Système du SNU et le secteur privé, la société civile, les universités et les institutions de recherche ainsi qu'avec les réseaux d'institutions et organisations régionales œuvrant dans le domaine des systèmes alimentaires. L'objectif principal de ce partenariat stratégique est de mutualiser les expertises et les ressources afin de renforcer l'appui au Gouvernement dans la mise en œuvre du PND et dans l'atteinte des ODD. Ces partenariats s'articuleront autour des politiques et stratégies nationales pour la promotion des systèmes alimentaires, la mise à l'échelle conjointe de bonnes pratiques porteuses d'innovations, ainsi que le suivi-évaluation et la gestion des savoirs.

## RÉSULTAT 2 : D'ICI 2027, LES POPULATIONS DU BURUNDI, NOTAMMENT LES PLUS VULNÉRABLES, BÉNÉFICIENT D'UN SYSTÈME DE GOUVERNANCE RENFORCÉE ET D'UNE ÉCONOMIE PLUS DIVERSIFIÉE ET INCLUSIVE, Y COMPRIS À TRAVERS UNE INTÉGRATION RÉGIONALE

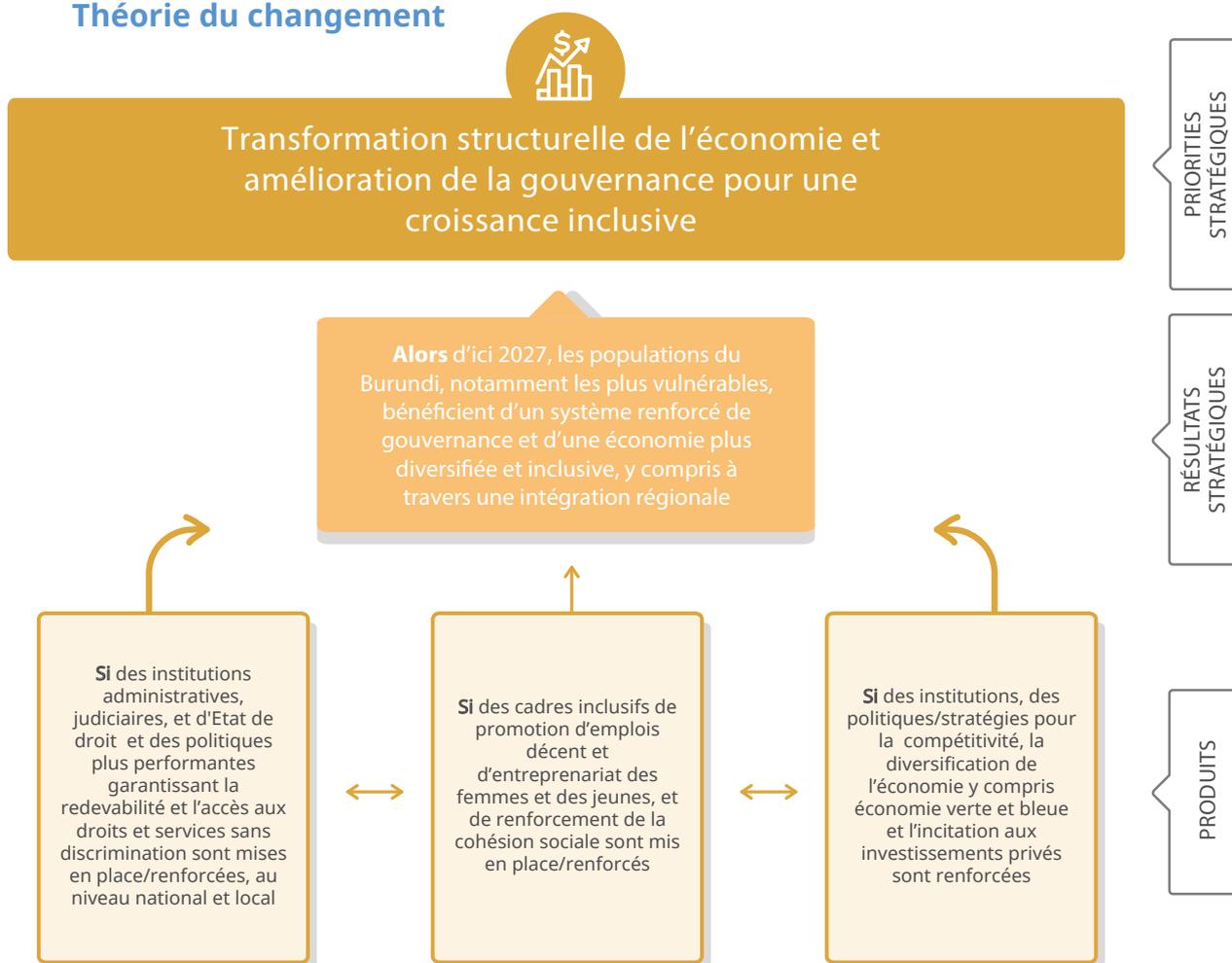
### Alignement stratégique

Ce résultat stratégique est aligné aux orientations stratégiques 1 et 4 du PND. L'orientation 1 du PND ambitionne de dynamiser les secteurs porteurs de croissance alors que l'orientation 4 prévoit de renforcer la gouvernance, la sécurité et la sauvegarde de la souveraineté. Il est également aligné sur les ODD 1, 5,8,9,10, 12,13 et 16.

Le résultat 2 est par ailleurs aligné à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, notamment avec les objectifs 1 (les populations africaines ont

un niveau et une qualité de vie élevés, une bonne santé et le bien-être); 4 (les économies structurellement transformées); 10 (des infrastructures de classe internationale sur tout le continent); 11 (les valeurs, les pratiques démocratiques, pratiques, les principes universels des droits de l'homme, de la justice et de l'état de droit seront pleinement ancrés); 12 (des institutions capables et un leadership transformateur à tous les niveaux) 13 (la paix, la sécurité et la stabilité sont préservées); 18 (une jeunesse engagée et responsabilisée); et 20 (L'Afrique entièrement capable et dispose des moyens de financer son développement).

### Théorie du changement



**(i) Mettre en place/renforcer les institutions administratives, judiciaires, et d'Etat de droit et des politiques plus performantes garantissant la redevabilité et l'accès aux droits et services sans discrimination, au niveau national et local.**

Le soutien du SNU ira en particulier vers l'amélioration des capacités institutionnelles pour soutenir les réformes de l'administration publique à tous les niveaux, renforcer techniquement et opérationnellement les institutions nationales à tous les niveaux afin de lutter contre la corruption, améliorer la fourniture des services, la responsabilité et la transparence, et promouvoir les innovations numériques. Au regard du rôle primordial de la justice dans le développement durable, des efforts seront faits pour renforcer le système judiciaire à tous les niveaux et le pouvoir d'agir des populations pour qu'elles soient aptes à faire prévaloir leurs droits.

**(ii) Mettre en place/renforcer les cadres inclusifs de promotion d'emplois décents et d'entrepreneuriat des femmes et des jeunes, et de renforcement de la cohésion sociale.**

Le SNU soutiendra les efforts du Gouvernement pour le renforcement des capacités techniques, professionnelles et entrepreneuriales de la population, particulièrement des jeunes en âge de travailler, des femmes (particulièrement les femmes rurales), des groupes marginalisés ou à risque de l'être, notamment les personnes vivant avec handicap, les membres de la communauté Batwa et les retournés burundais, en tenant compte des besoins du marché et des opportunités. Ceci sera fait de façon à faciliter une insertion durable sur le marché du travail et les circuits économiques formels. Le SNU soutiendra la mise en place d'un système d'informations sur le marché de travail, le renforcement des systèmes d'appui à l'entrepreneuriat en vue de créer des opportunités d'emplois décents et productifs pour tous et sans discrimination,

en vue d'assurer la cohésion sociale, élément essentiel pour continuer les efforts de capitalisation de la paix. Pour accompagner la création de richesse en milieu rural, le SNU soutiendra la professionnalisation des micros, petites et moyennes entreprises à travers la promotion du partenariat public-privé et le développement de partenariat avec la diaspora pour le transfert des ressources et des compétences. En outre, des actions de formation et d'apprentissage, y compris pour accompagner les changements comportementaux, seront menées en faveur des femmes, des jeunes, des retournés et des personnes en situation de vulnérabilité afin de renforcer leurs compétences techniques et managériales et promouvoir le développement de la culture d'entreprise. Un appui sera également apporté aux structures d'apprentissage et de perfectionnement professionnel destinées aux femmes et aux jeunes dans le but de renforcer leurs capacités techniques et institutionnelles .

**(iii) Renforcer les institutions, politiques/stratégies pour la compétitivité, la diversification de l'économie y compris économie verte et bleue et l'incitation aux investissements privés.**

Le SNU renforcera les capacités techniques des institutions publiques, pour d'une part promouvoir la mise en place par l'Etat des infrastructures d'appui à la production, et d'autre part tirer profit des opportunités offertes par l'économie verte et l'économie bleue. Le SNU appuiera la mise en œuvre de l'approche budget-programme afin d'accroître l'efficacité, l'efficience, la transparence, et la redevabilité. Le SNU accompagnera le Gouvernement du Burundi dans ses efforts d'amélioration de l'environnement des affaires. Les actions en vue de la diversification de l'économie s'orienteront en particulier, et de manière non limitative, vers l'autonomisation des jeunes et des femmes en vue d'augmenter leur participation à la création de richesse par

le biais de petites et moyennes entreprises et industries, en particulier celles opérant dans les secteurs à fort potentiel et/ou porteurs de l'économie (y compris l'économie verte et l'économie bleue). Des appuis iront en également vers la création et/ou le soutien des activités d'expansion des PME exportatrices qui ambitionnent de tirer profit du positionnement régional du Burundi dans un contexte de mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF). Le SNU s'engagera dans le renforcement de la position des producteurs et intermédiaires du pays dans les chaînes de valeur régionales et internationales, tout en assurant que les entreprises et les travailleurs reçoivent des revenus qui reflètent leur contribution de façon juste.

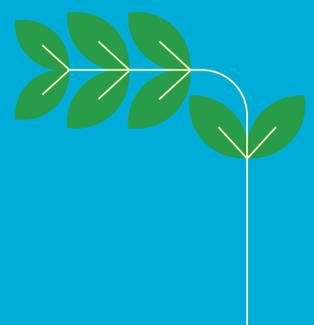
### Hypothèses clés

La réussite de ce résultat dépendra toutefois de quelques éléments essentiels, notamment que le Gouvernement (i) continue de prendre des mesures économiques d'atténuation des impacts de la Covid-19 et de la crise Russo-Ukrainienne, et cela de façon équitable; (ii) finalise les réformes et la révision du cadre réglementaire dans les différentes politiques

sectorielles; et (iii) continue les efforts de mobilisation de fonds publics et privés en vue d'une planification efficace et d'un accompagnement du programme de réforme.

### Partenariats

Les partenariats entre le SNU, les Institutions Financières Internationales et le secteur privé d'une part, et celui entre le milieu académique, la diaspora, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les organisations philanthropiques et la société civile seront renforcés en vue d'assurer une synergie plus grande entre les interventions du SNU et celles de l'ensemble des autres acteurs. Le SNU collaborera étroitement, en outre, avec INSBU et d'autres organismes spécialisés pour fournir de manière systématique des données permettant de mesurer l'impact des résultats des interventions. La coopération régionale apportera en outre une contribution importante à la prise en compte des aspects régionaux et facilitera l'intégration des stratégies régionales comme la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix, la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs.



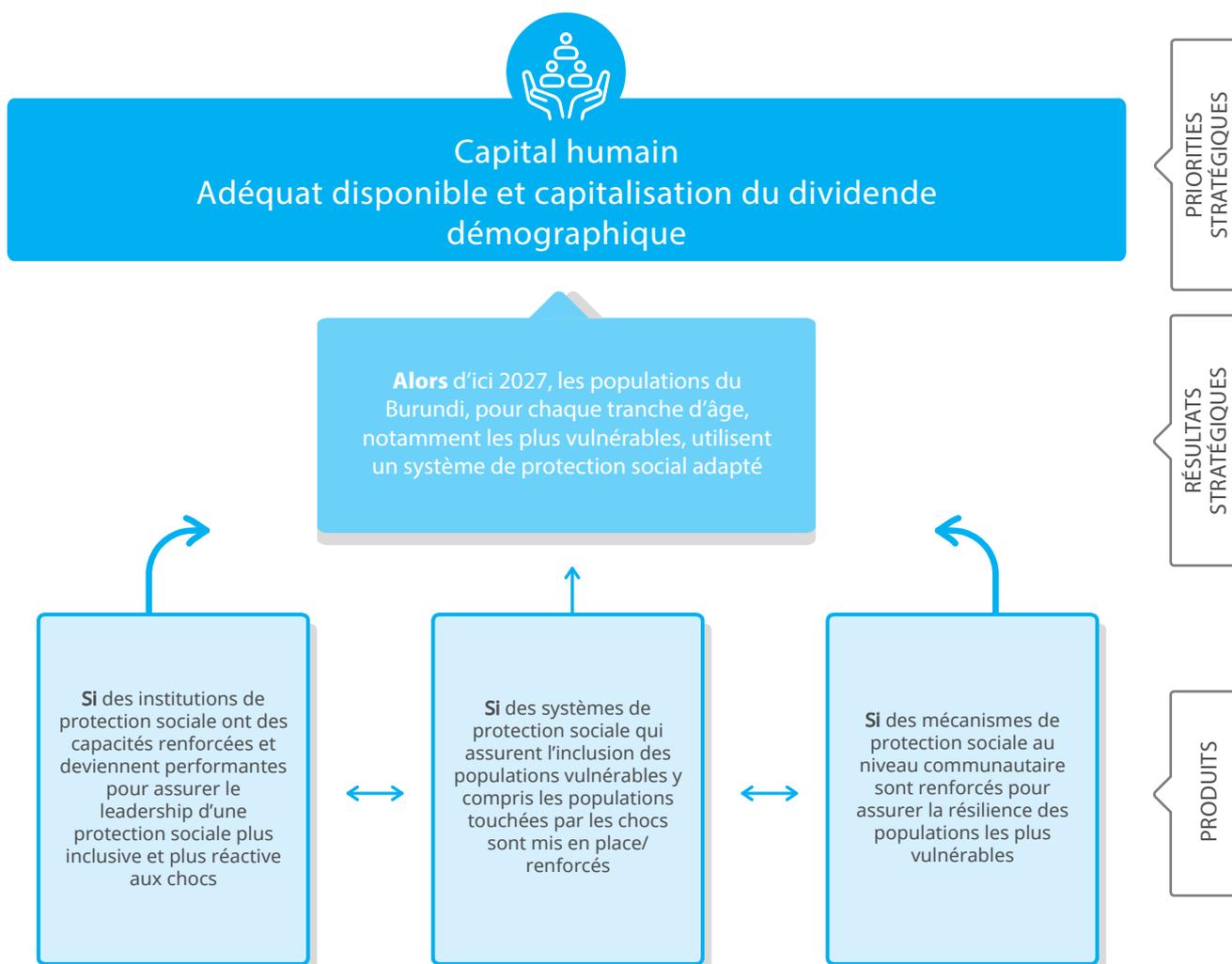
## RÉSULTAT 3 : D'ICI 2027, LES POPULATIONS DU BURUNDI , POUR CHAQUE TRANCHE D'ÂGE, NOTAMMENT LES PLUS VULNÉRABLES, UTILISENT UN SYSTÈME DE PROTECTION SOCIAL ADAPTÉ

### Alignement stratégique

Ce résultat stratégique est aligné à l'orientation stratégique 2 du PND qui vise le développement du capital humain notamment en son axe 6 portant sur le développement du secteur de la protection sociale. L'objectif stratégique poursuivi par le Gouvernement dans cet axe 6 est d'améliorer les conditions de vie socio-économique des personnes vulnérables et

des sinistrés dans le cadre d'une résilience communautaire renforcée. Il contribue à la réalisation des ODD 1,2,3,4,5,6,8,10 et s'aligne sur les objectifs 1 (Les populations africaines ont un niveau et une qualité de vie élevés, une bonne santé et le bien-être) et 2 (Les citoyens sont bien formés et suffisamment qualifiés ayant pour support la science, la technologie et l'innovation) de l'Agenda 2063.

### Théorie du changement



**(i) Renforcer les capacités des institutions de protection sociale afin qu'elles puissent assurer le leadership d'une protection sociale plus inclusive et plus réactive aux chocs. L'appui du SNU sera orienté vers les principales structures en charge de piloter et coordonner la mise en œuvre des politiques, stratégies, réglementation et programmes de protection sociale afin que ces dernières puissent assurer leurs tâches de façon effective. Cela se fera en veillant à ce que le système de protection sociale soit plus réactif aux chocs afin de pouvoir atteindre non seulement les plus vulnérables, mais également les plus susceptibles d'être affectés par lesdits chocs.**

**(ii) Contribuer à la mise en place de systèmes de protection sociale ayant des outils de mise en œuvre qui assurent l'inclusion des populations vulnérables y compris les populations touchées par les chocs.** Le soutien du SNU visera la mise en place des outils opérationnels non encore existants au Burundi devant assurer une protection sociale inclusive. Parmi les outils à développer et mettre en place figurent, entre autres, le registre social unique, le système de gestion de l'information et de gestion de la protection sociale, les mécanismes de gestion des plaintes et de redevabilité envers les populations bénéficiaires et la couverture sanitaire universelle. En outre, les actions du SNU seront orientées vers les populations pour qu'elles aient les comportements, les connaissances et les outils leur permettant de faire prévaloir leurs droits. De ce fait, les populations particulièrement touchées par les chocs, du fait de la faible résilience, pourront être à même de répondre aux défis grâce aux outils déployés par le SNU. En outre, le SNU travaillera à ce que les femmes acquièrent une capacité de prise de décision renforcée au sein des ménages grâce notamment à l'accès aux sources d'informations et à la participation aux programmes de protection sociale.

**(iii) Accompagner la mise en place de programmes de protection sociale qui répondent efficacement aux besoins spécifiques des populations et communautés.** L'appui du SNU va porter sur le renforcement de la protection sociale à base communautaire. En effet, dans un contexte où 87% de la population vit en milieu rural, il serait difficile de toucher les populations les plus vulnérables et de renforcer leur résilience sans penser au niveau communautaire. Le SNU travaillera ainsi avec les mutuelles de santé, les groupes de solidarité au niveau communautaire et s'assurera que ces différentes structures seront prises en compte dans les nouveaux programmes de protection sociale à mettre en place. Les activités du SNU seront également destinées à accompagner les changements comportementaux dans le but d'autonomiser les individus et les communautés. Un appui sera aussi apporté pour la multiplication et mise à l'échelle des divers programmes de protection sociale, avec un accent particulier sur les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec handicaps, les membres de la communauté Batwa, les victimes des VSBG, les enfants et adolescents, les personnes âgées et les victimes de la traite, les réfugiés, les retournées et les personnes déplacées internes.

## Hypothèses clés

Un certain nombre d'hypothèses doivent être maintenues pour assurer l'atteinte des objectifs cités plus haut, notamment (i) l'engagement à mettre en œuvre la nouvelle politique et stratégie nationale de protection sociale qui renforcera ainsi la vision stratégique du Gouvernement en matière de protection sociale et facilitera la mobilisation des ressources; (ii) l'engagement à mettre en œuvre le registre social unique pour une identification harmonisée et équitable des bénéficiaires des programmes de protection sociale; (iii) l'engagement à mettre en œuvre la couverture sanitaire universelle pour assurer des soins de santé de qualité à tous; (iv)

l'engagement à étendre les filets sociaux pour permettre aux plus vulnérables de pouvoir sortir de leur situation et développer de la résilience aux différents chocs; et (v) maintenir le soutien aux groupes communautaires de solidarité ainsi qu'aux mutuelles afin d'assurer une protection sociale à base communautaire.

## Partenariats

Les agences du SNU s'engageront, dans leurs domaines respectifs, à contribuer au développement de la protection sociale au Burundi, sur le cycle de vie, notamment pour ce qui concerne la nutrition, l'autonomisation des femmes et des filles, le droit du travail, l'employabilité des jeunes et la consolidation des systèmes communautaires. Ainsi, pour effectuer ces missions les agences travailleront de concert avec le secteur privé

et la Banque mondiale dans les domaines précités mais également avec les partenaires de la coopération bilatérale et les autres IFI et agences de développement en jouant un rôle de catalyseur pour contribuer à la mise en œuvre du PND. La protection sociale est un secteur transversal et complexe, le SNU assurera un rôle de facilitateur, notamment par l'animation de groupes techniques et de travail ainsi que la mobilisation des ressources afin de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie nationale de protection sociale. Le SNU pourra faire appel aux expertises techniques des PaD disposant de compétences reconnues notamment sur le système contributif et continuera, en particulier avec la Banque mondiale, à jouer un rôle moteur pour l'extension des filets sociaux pour les plus vulnérables.



## RÉSULTAT 4 : D'ICI 2027, LES POPULATIONS DU BURUNDI, NOTAMMENT LES ENFANTS, LES JEUNES, LES FEMMES ET LES PLUS VULNÉRABLES ONT UN ACCÈS ÉQUITABLE ET DE QUALITÉ AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE ADAPTÉS AU CYCLE DE VIE

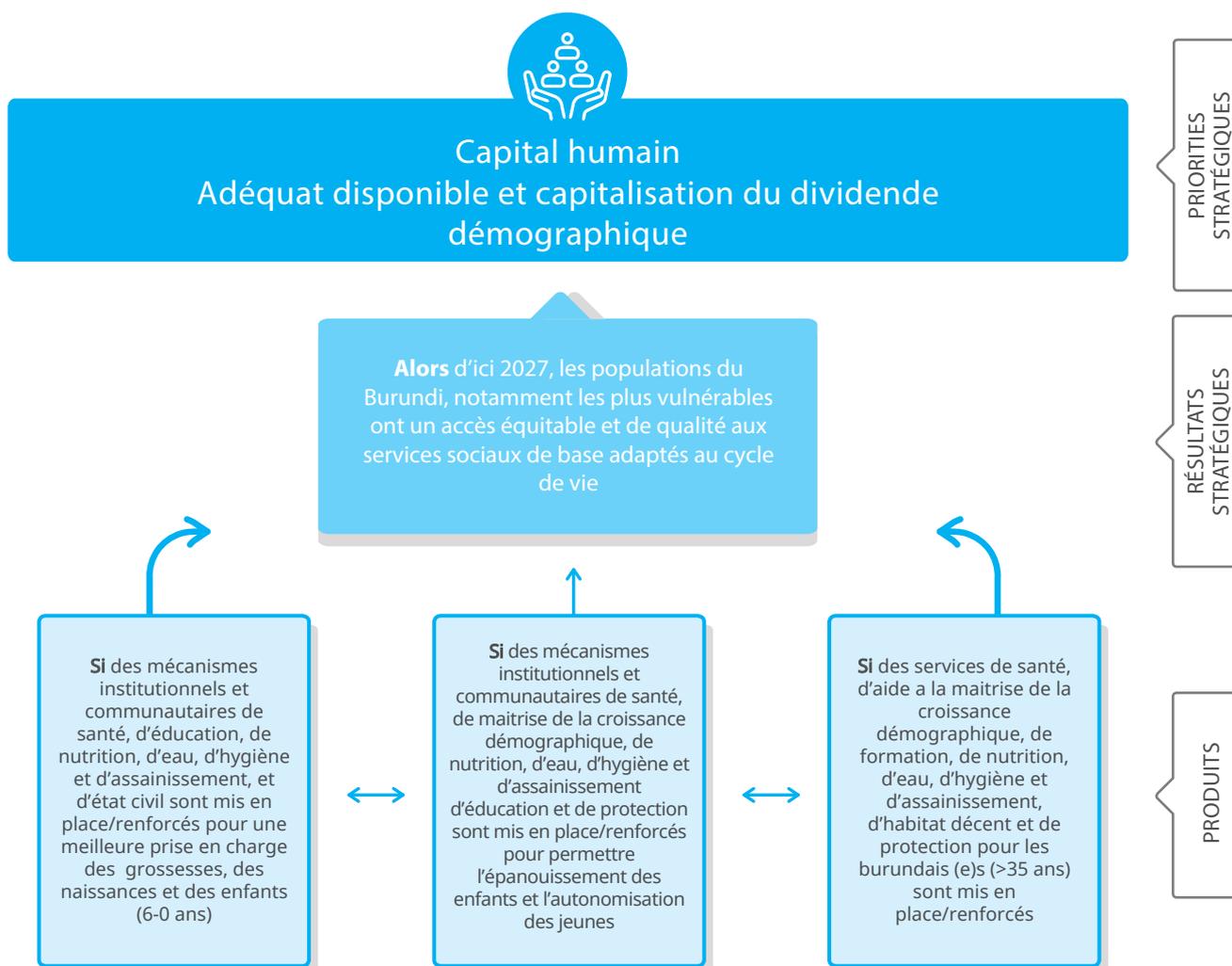
### Alignement stratégique

Ce résultat vise à fournir à toutes les burundaises et tous les burundais un accès équitable et de qualité aux services sociaux de base adaptés aux besoins tout au long du cycle de vie.

Ce résultat contribue aux axes 4, 5 et 6 de l'orientation stratégique 2 du PND (Amélioration de la performance de la santé, renforcement du système éducatif, développement de la protection sociale) ainsi que plusieurs éléments

clés du PNCP. Il vise les ODD 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 16. Il s'aligne sur les objectifs 1 (Les populations africaines ont un niveau et une qualité de vie élevés, une bonne santé et le bien-être), 2 (Les citoyens sont bien formés et suffisamment qualifiés ayant pour support la science, la technologie et l'innovation), 3 (Citoyens en bonne santé et bien nourris); et 17 (Égalité complète entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie) de l'Agenda 2063.

### Théorie du changement



**(i) Mettre en place/renforcer des mécanismes institutionnels et communautaires de santé, d'éducation, de nutrition, d'eau, d'hygiène et d'assainissement, et d'état civil pour une meilleure prise en charge des grossesses, des naissances et des enfants (0-6 ans).**

Le Système des Nations Unies offrira des services et appuis qui répondent aux besoins spécifiques des institutions habilitées et des communautés, notamment en assurant que les nouveaux nés puissent grandir dans les meilleures conditions, dans cette phase clé de la petite enfance où se développe 80% du cerveau. Le SNU facilitera l'accès des femmes enceintes à des services de santé de qualité. Il appuiera également les actions du Gouvernement en vue de la réduction des nouvelles infections VIH chez les enfants de 0-4 ans. De plus, des activités d'éducation communautaire à la base et de plaidoyer seront menées pour appuyer l'autonomisation des femmes enceintes, et l'adoption de comportements et pratiques sociétales plus équitables et inclusifs.

**(ii) Mettre en place/renforcer des mécanismes institutionnels et communautaires de santé, de maîtrise de la croissance démographique, de nutrition, d'eau, d'hygiène et d'assainissement, d'éducation et de protection pour permettre l'épanouissement des enfants (0-6ans) et l'autonomisation des jeunes (7-35 ans).**

Le SNU offrira des appuis institutionnels et collaborera avec le Gouvernement du Burundi et d'autres partenaires à tous les niveaux (du niveau national aux niveaux local et communautaire/familial) pour garantir que chaque enfant puisse apprendre à l'école, grandir dans un environnement sûr et protecteur et que chaque jeune ait l'opportunité d'accéder à une éducation de qualité et à un emploi décent et de pouvoir bien gagner sa vie. Une attention particulière sera accordée aux

filles afin qu'elles soient maintenues à l'école et qu'elles achèvent le cycle secondaire. En outre, le SNU contribuera à assurer les soins de santé, nutrition, ainsi que des services d'eau, d'hygiène et d'assainissement, de même que des activités communautaires de planification familiale pour les personnes en âge de procréer.

**(iii) Mettre en place/renforcer des services de santé, d'aide à la maîtrise de la croissance démographique, de formation, de nutrition, d'eau, d'hygiène et d'assainissement, d'habitat décent et de protection pour les burundais (e)s (>35 ans) sont mis en place/renforcés.**

En vue de contribuer à briser le cercle vicieux de la pauvreté, les adultes burundaises et burundais devront avoir un accès équitable aux services sociaux de base. De ce fait, le SNU travaillera avec les institutions compétentes pour développer ou renforcer les politiques et programmes appropriés, y compris pour l'identification de partenaires et investisseurs dans un domaine comme celui de la fourniture de logements décents, ainsi que le développement de politiques et stratégies d'urbanisation durable. Un accent particulier sera également mis sur la maîtrise de la croissance démographique à travers l'accès aux services, moyens et information sur la planification familiale pour atténuer la pression sur les terres et les services sociaux de base. Dans ce contexte, le SNU mettra en œuvre des activités d'accompagnement de changements comportementaux visant à promouvoir l'adoption de bonnes pratiques et l'autonomisation des individus et des communautés. La formation tout au long de la vie permettra aussi aux burundaises et burundais d'effectuer des transitions avec succès vers des emplois ou activités entrepreneuriales qui correspondent à leurs aspirations et sont mieux rémunérés. En outre, des solutions durables pour les populations déplacées et réfugiées seront proposées.



## Hypothèses clés

Un certain nombre d'hypothèses doivent être maintenues pour assurer l'atteinte des objectifs cités plus haut, notamment l'engagement du Gouvernement à maintenir les efforts de mobilisation de fonds publics et privés nécessaires pour des investissements conséquents dans les services sociaux de base.

## Partenariats

Pour atteindre le résultat 4, le Système des Nations Unies continuera à travailler étroitement avec le Gouvernement du Burundi et les partenaires au développement afin d'appuyer le renforcement des services

sociaux de base (santé ; nutrition ; eau hygiène, assainissement ; éducation ; protection ; et habitat/urbanisation) à travers le renforcement des systèmes et des institutions.

Au regard des investissements importants nécessaires dans ce domaine, la collaboration avec les partenaires multilatéraux et bilatéraux sera cruciale, afin de renforcer les synergies entre les différentes interventions pour maximiser l'impact et aussi la couverture à l'échelle nationale. Dans le même ordre d'idée, les Nations Unies travailleront également avec la diaspora, la société civile nationale et internationale ainsi que le secteur privé.



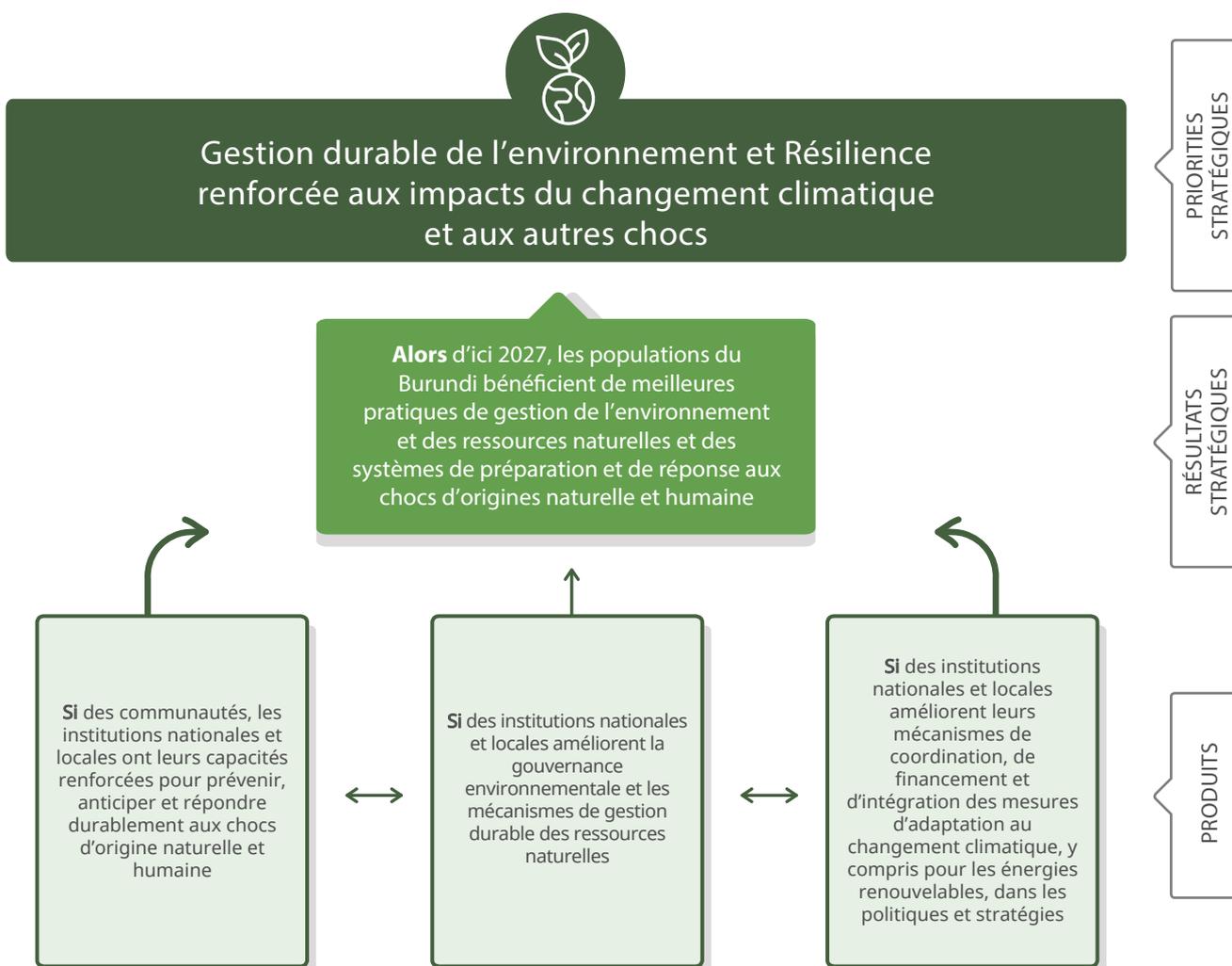
## RÉSULTAT 5 : D'ICI 2027, LES POPULATIONS DU BURUNDI BÉNÉFICIENT DE MEILLEURES PRATIQUES DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES ET DES SYSTÈMES DE PRÉPARATION ET DE RÉPONSE AUX CHOCS D'ORIGINES NATURELLE ET HUMAINE

### Alignement stratégique

Ce résultat est aligné à l'orientation stratégique 3 du PND qui vise à protéger l'environnement, s'adapter aux changements climatiques et améliorer l'aménagement du territoire. Il est aligné aux ODD 6, 7, 9,

11, 12, 13, 14 et 15, et sur les objectifs 6 (Une économie bleue / océanique pour une croissance économique accélérée) et 7 (Les économies et les communautés sont durables sur le plan environnemental et résilientes au climat) de l'Agenda 2063.

### Théorie du changement



**(i) Renforcer les capacités des communautés, des institutions nationales et locales pour prévenir, anticiper, répondre et s'adapter durablement aux chocs d'origine naturelle et humaine.**

Le SNU contribuera à renforcer la résilience aux niveaux national, local et communautaire, y compris les changements de comportement et l'adoption de bonnes pratiques, tout en facilitant l'amélioration des systèmes nationaux et locaux de prévention et de gestion des chocs d'origine naturelle et humaine. Les capacités des acteurs seront aussi renforcées dans la collecte, la gestion, l'utilisation des données (y compris des données relatives aux pertes et dommages) visant à renforcer les connaissances et l'évaluation des risques et à améliorer les politiques et les décisions fondées sur des évidences. Cela se fera en facilitant le transfert de connaissances Nord-Sud et Sud-Sud et en proposant des solutions durables, y compris les solutions fondées sur la nature.

**(ii) Améliorer la gouvernance environnementale et les mécanismes de gestion durable des ressources naturelles, y compris l'adaptation et les énergies renouvelables, par les institutions nationales et locales.**

Le SNU travaillera avec les institutions chargées de la gouvernance environnementale, à tous les niveaux, notamment sur la conservation et la gestion durable des paysages naturels, des écosystèmes forestiers et des zones humides, la gestion des déchets ainsi que sur les mécanismes d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. En outre, un soutien sera apporté pour renforcer les capacités, de gestion durable de l'eau, de la biodiversité et des terres ainsi que la promotion d'innovations agroécologiques et pour soutenir les initiatives de reboisement, d'agriculture, de conservation et de restauration des écosystèmes dégradés

tout en développant un cadre réglementaire approprié. Le SNU soutiendra des initiatives visant la sécurisation, le renforcement et la protection des droits aux terres et à l'accès aux services écosystémiques par les groupes marginalisés, dont les peuples autochtones. Il appuiera également les initiatives innovantes et sensibles au genre intégrant les concepts de biodiversité et de protection de l'environnement.

**(iii) Améliorer, dans les politiques et stratégies des institutions nationales et locales, les mécanismes de coordination, de financement et d'intégration des mesures d'adaptation au changement climatique.**

Le SNU fournira un appui pour renforcer les capacités institutionnelles aux niveaux national et local pour (i) la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies ainsi que la planification et la budgétisation et le suivi-évaluation des mesures d'adaptation au changement climatique; (ii) la mobilisation de financement «vert» et innovants en lien avec le développement de l'économie verte et bleu; (iii) le renforcement des engagements axés sur le changement climatique, la vie sur terre, l'eau et l'assainissement, l'énergie durable et abordable et les villes durables; et (iv) l'appui aux initiatives communautaires d'adaptation au changement climatique, notamment les efforts visant à lutter contre les inégalités de genre, du fait que les femmes sont généralement confrontées à des risques plus élevés et à des charges plus lourdes en raison des impacts du changement climatique

## Hypothèses clés

Un certain nombre d'hypothèses devront être maintenues pour assurer l'atteinte de ce résultat, en l'occurrence le Gouvernement devra continuer à promouvoir une approche systémique et équilibrée dans la gestion durable des ressources naturelles par rapport

aux besoins d'intensification et d'extension agricole, à la meilleure valorisation des services écosystémiques en lien avec les effets à court, moyen et long terme inhérents au changement climatique dans un contexte de fortes fragilités structurelles sociales et économiques. Le Gouvernement devra poursuivre ses efforts à réduire de 23 % ses émissions de gaz à effet de serre par unité de PIB d'ici 2030 et à renforcer les capacités d'adaptation du pays au changement climatique. Le Gouvernement du Burundi et ses partenaires devront poursuivre leurs

efforts de mobilisation de fonds dédiés à l'adaptation.

## Partenariats

Le partenariat entre le SNU, le secteur privé et les IFI d'une part, et celui entre le milieu académique et la société civile, d'autre part, seront renforcés en vue d'assurer une synergie plus grande entre les interventions du SNU et celles des autres acteurs.



## 5. SYNERGIES ENTRE LES

## RÉSULTATS DU PLAN-CADRE

## DE COOPÉRATION

**LE PLAN-CADRE DE COOPÉRATION TIEN COMPTE DES LIENS ÉTROITS ENTRE LA DURABILITÉ, LA RÉSILIENCE ET LA CAPITALISATION DE LA PAIX AINSI QUE DES INTERCONNEXIONS ENTRE LES DIMENSIONS SOCIALES, ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.**

Le Système des Nations Unies garantira une approche de programmation intégrée et multidimensionnelle en intégrant les principes de base de manière holistique à tous les résultats afin de créer des synergies.

Les cinq résultats stratégiques retenus pour le Plan-cadre de Coopération visent à aborder les domaines transversaux et intersectoriels des trois piliers du développement durable et sont interdépendants et parfaitement intégrés,

de sorte que chacun nécessite et contribue à la fois à la réalisation des autres. Les résultats stratégiques 1 et 2 ciblent la transformation structurelle de l'économie avec un accent sur les systèmes alimentaires et l'amélioration de la gouvernance pour une croissance inclusive et une meilleure intégration régionale. En abordant les questions d'accès équitable et de qualité aux services sociaux de base ainsi qu'une couverture de protection sociale tout au long du cycle de vie, les résultats 3 et 4 visent à renforcer le capital humain. Le résultat 5, qui met l'accent sur la résilience au changement climatique et aux catastrophes, ainsi que sur l'utilisation et la gestion efficaces des ressources naturelles, vise à traiter les liens sociaux-environnementaux et environnementaux-économiques.

Toutes les réalisations interagissent les unes avec les autres, comme illustré dans le schéma ci-dessous, pour permettre de réaliser des résultats collectifs en vue d'optimiser l'impact sur les populations ciblées.

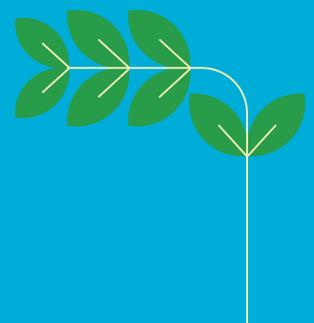


À titre d'exemple, les opportunités accrues notamment en termes d'emplois, d'un développement économique inclusif (résultats 1 et 2), permettront aux burundaises et aux burundais de disposer des revenus facilitant leur utilisation et accès aux services sociaux de base de qualité (résultat 4). Cette croissance inclusive, combinée au développement du capital humain, à travers l'accès aux services sociaux de base ainsi que pour les services de protection sociale créent des conditions favorables en vue de réduire la vulnérabilité aux changements climatiques, aux autres problèmes environnementaux et pour mettre en œuvre une réponse efficace en faveur des populations affectées par les crises sanitaires ou climatiques. Cela devrait créer des conditions suffisantes et nécessaires pour la réalisation des autres priorités stratégiques.

Les réalisations du Plan-cadre de Coopération ciblent de manière préférentielle les groupes à risque d'être laissés pour compte, à savoir les enfants et jeunes, les femmes et les groupes vulnérables y compris les personnes vivant avec handicap, les peuples autochtones, les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées internes.

Les synergies entre le Plan-cadre de Coopération et les autres cadres de planification pour l'action humanitaire, les droits de l'homme, le développement et la paix vont permettre d'atteindre les résultats escomptés, sur base du principe de complémentarité.

En particulier, pour assurer l'opérationnalisation de l'approche nexus humanitaire-développement-paix, une attention particulière sera accordée aux zones les plus susceptibles de faire face aux aléas et chocs, afin que ces derniers n'entravent pas la trajectoire ascendante souhaitée du bien-être des communautés. L'opérationnalisation du nexus HDP est en cours au Burundi sous l'égide du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique depuis 2022 avec des secteurs et des zones de convergence proposés comme pilotes. A terme, l'objectif sera d'aller vers plus de nexus HPD dans les zones conjointement identifiées au Burundi. En outre, dans leur action, le SNU et le Gouvernement du Burundi veilleront à une cohérence régionale des interventions avec la prise en compte, entre autres, des piliers de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix, la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs.



## 6. DURABILITÉ

**L'AGENDA 2030 APPELLE À LA DURABILITÉ ET LE PLAN-CADRE DE COOPÉRATION A ÉTÉ DÉVELOPPÉ DE MANIÈRE À ASSURER LA DURABILITÉ DE L'IMPACT DES RÉSULTATS QUI SERONT ATTEINT ENTRE 2023-2027.**

La durabilité du Plan-cadre de Coopération repose sur l'appropriation par la partie nationale, y compris son ancrage aux priorités nationales et aux cibles des ODD, tout en assurant la complémentarité avec les actions des autres partenaires au développement. L'approche adoptée dans le développement du Plan-cadre de Coopération a été participative, impliquant toutes les parties prenantes, y compris les groupes à risque d'être laissés pour compte. La même approche sera utilisée dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation du Plan-cadre.

De plus, le transfert de compétence et le renforcement de capacité à divers niveaux allant des institutions jusqu'au niveau communautaire est une des stratégies de mise en œuvre essentielles et, par conséquent, assurera que le Cadre de Coopération contribuera à renforcer les divers systèmes ciblés de manière durable (alimentaires, santé, éducation etc.). Les autres stratégies clés reposeront sur la protection des droits humains, la culture de la paix, de redevabilité et la préservation des ressources naturelles dans le pays.

En outre, la durabilité sera aussi assurée à travers la collaboration intersectorielle renforcée, qui, au-delà de la formation et du développement des compétences, visera à soutenir l'apprentissage continu sur base des évidences et données solides pour permettre la mise à échelle des bonnes pratiques et solutions innovantes.

La concordance des 5 résultats avec le PND et le PNCP est présentée dans le schéma de la théorie du changement ci-dessous.

Agriculture  
Énergie  
Industrialisation  
Infrastructures

Technologie et savoir faire  
Compétitivité & Industrialisation  
Infrastructures & Tourisme  
Intégration régionale et coopération  
Partenariats Public-Privé

Capital humain

Capital humain  
Partenariats Public-Privé  
Compétitivité  
Technologie et savoir faire

Ressources naturelles  
Énergie  
Technologie et savoir faire  
Partenariats Public-Privé

PND

Emploi des jeunes et Industrie  
Agriculture et élevage  
Infrastructures socioéconomique

Emploi des jeunes et Industrie  
Bonne gouvernance  
Paix et réconciliation  
Infrastructures socioéconomique

Protection sociale  
Paix et réconciliation

Santé publique  
Emploi des jeunes  
Infrastructures socioéconomique

Infrastructures  
socioéconomique

PNCP

D'ici 2027 davantage de burundais(e)s bénéficient de systèmes alimentaires inclusifs et durables

D'ici 2027 davantage de burundais(e)s, notamment les plus vulnérables, bénéficient d'un système renforcé de gouvernance et d'une économie plus diversifiée et inclusive, y compris à travers une intégration régionale

Davantage de burundais(e)s, pour chaque tranche d'âge, notamment les plus vulnérables, utilisent un système de protection social adapté

D'ici 2027 davantage de burundais(e)s, notamment les plus vulnérables ont un accès équitable et de qualité aux services sociaux de base adaptés au cycle de vie

D'ici 2027 davantage de burundais(e)s bénéficient de meilleures pratiques de gestion de l'environnement et des ressources naturelles et des systèmes de préparation et de réponse aux chocs d'origines naturelle et humaine

Résultats stratégiques

Un cadre réglementaire multisectoriel, incitatif et innovant, y compris pour les domaines agro-silvo-pastoraux, est renforcé pour opérationnaliser les chaînes de valeur inclusives, compétitives et résilientes aux chocs

Des institutions judiciaires, administratives et d'Etat de droit et des politiques plus performantes garantissant la redevabilité et l'accès aux droits et services sans discrimination sont mises en place/renforcées

Des institutions de protection sociale ont des capacités renforcées et deviennent performantes pour assurer le leadership d'une protection sociale plus inclusive et plus réactive aux chocs

Des mécanismes institutionnels et communautaires de santé, d'éducation, de nutrition, d'eau, d'hygiène et d'assainissement, et d'état civil sont mis en place/renforcés pour une meilleure prise en charge des grossesses, des naissances et des enfants (6-0 ans)

Des communautés, les institutions nationales et locales ont leurs capacités renforcées pour prévenir, anticiper, répondre et s'adapter durablement aux chocs d'origine naturelle et humaine

Des institutions, des stratégies durables et inclusives sont mises en place/renforcées pour permettre un accès équitable à des aliments sains et nutritifs

Des cadres inclusifs de promotion d'emplois décent et d'entrepreneuriat des femmes et des jeunes, et de renforcement de la cohésion sociale sont mis en place/renforcés

Des systèmes de protection sociale qui assurent l'inclusion des populations vulnérables y compris les populations touchées par les chocs sont mis en place/renforcés

Des mécanismes institutionnels et communautaires de santé, de maîtrise de la croissance démographique, de nutrition, d'eau, d'hygiène et d'assainissement d'éducation et de protection sont mis en place/renforcés pour permettre l'épanouissement des enfants et l'autonomisation des jeunes

Des institutions nationales et locales améliorent la gouvernance environnementale et les mécanismes de gestion durable des ressources naturelles, y compris l'adaptation et les énergies renouvelables

Des mécanismes de financement innovants sont mis en place/renforcés pour permettre l'accès équitable aux facteurs de production et de transformation, notamment pour les petits producteurs

Des institutions, des politiques/stratégies pour la compétitivité, la diversification de l'économie y compris économie verte et bleue et l'incitation aux investissements privés sont renforcées

Des mécanismes de protection sociale au niveau communautaire sont renforcés pour assurer la résilience des populations les plus vulnérables

Des services de santé, d'aide à la maîtrise de la croissance démographique, de formation, de nutrition, d'eau, d'hygiène et d'assainissement, d'habitat décent et de protection pour les burundais (e)s (>35 ans) sont mis en place/renforcés

Des institutions nationales et locales améliorent leurs mécanismes de coordination, de financement et d'intégration des mesures d'adaptation au changement climatique dans les politiques et stratégies

Produits

# 7. LE SYSTÈME DES NATIONS

## UNIES AU BURUNDI ET LE

## PLAN-CADRE DE COOPÉRATION

### 2.7.1. Avantage comparatif

A l'occasion de la mission d'évaluation stratégique dépêchée par le Secrétaire-général des Nations Unies en septembre 2020 au Burundi, l'ensemble des parties prenantes avaient souligné le rôle unique et déterminant des Nations Unies à promouvoir et à soutenir la dynamique de normalisation de la situation au Burundi et la relance du développement.

En outre, la diversité des expertises et des domaines d'intervention des agences présentes et celles non-présentes au Burundi est un atout clé, qui est renforcé par la complémentarité de leurs actions et consacré par le concept « Unis dans l'action ». Celui-ci trouve sa traduction la plus tangible dans le présent Plan-cadre de Coopération en tant qu'expression de la volonté commune d'œuvrer collectivement à accompagner les efforts de développement du Burundi.

Par ailleurs, l'avantage comparatif des Nations Unies se mesure à l'aune de leur capacité et expérience variées à susciter et influencer positivement les politiques, stratégies, plans et programmes adaptés aux besoins de développement durable du Burundi, tant dans leur conception que leur mise en œuvre. En effet, l'Équipe-Pays des Nations Unies joue un rôle moteur au sein de la constellation des partenaires au développement intervenant dans le pays, entre les bailleurs de fonds, le Gouvernement,

les organisations et entités de mise en œuvre et les populations bénéficiaires. Reconnu comme acteur crédible et efficace, le Système des Nations Unies sert de pont entre tous les autres intervenants tout en apportant sa propre contribution directe à la réalisation des ODD.

Dans le contexte du Plan-cadre de Coopération 2023-2027, le SNU appuiera le Gouvernement dans l'identification des ressources (domestiques et externes) et investissements nécessaires pour faire avancer les priorités nationales et les ODD. Le SNU s'assurera également de compter sur le volontariat qui est un outil prouvé d'inclusion et de participation susceptible d'accélérer l'engagement des communautés et le développement participatif, notamment par les biais d'une utilisation efficace des solutions proposées par le Programme de Volontaires des Nations Unies, y compris le volontariat en ligne.

### 2.7.2. Configuration de l'Équipe-pays

Le changement d'orientation stratégique, programmatique et opérationnelle opéré avec le Plan-cadre de Coopération 2023-2027 a requis une revue de la composition de l'Équipe-pays et de l'ensemble des moyens mis à disposition, pour assurer :

- les capacités techniques et fonctionnelles - tant au niveau sectoriel qu'intersectoriel (transversal) - dont le système a besoin

- pour accomplir sa mission,
- un engagement de chaque agence aligné à la nouvelle orientation et une contribution effective à la réalisation des produits et effets du Plan-cadre, et
- une capacité d'intégration/coordination des actions des différentes agences pour une contribution transformative, transparente, efficiente et efficace du SNU.

A la suite de cet exercice, l'Équipe-pays a été renforcée, pour assurer un SNU au Burundi encore mieux adapté aux besoins et à la réalisation des priorités de développement du Burundi. En effet, aux 13 agences déjà présentes, se joignent 9 nouvelles agences, notamment, le Programme des Nations unies pour les établissements humains, (ONU-Habitat), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP), l'Union Internationale des Télécommunication (UIT), l'Organisation Internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), le Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) et Le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), le Fonds d'Équipement des Nations Unies (UNCDF).

Ces nouvelles entrées vont renforcer le SNU, en assurant (i) la couverture de niches sectorielles importantes pour répondre à des besoins spécifiques du Burundi, et (ii) l'exploitation de synergies importantes avec les capacités existantes.

Les agences physiquement présentes passeront de 13 à 14 suite à l'accord de siège en cours de finalisation entre l'UNOPS et le Gouvernement du Burundi.

Les nouvelles agences envisagent opérer à travers diverses modalités allant d'une présence au Bureau du Coordonnateur Résident (HCDH), des opérations via leur Bureaux Régionaux (ONU Habitat, UNEP, CEA, OIT, ONUDI) ou à travers d'autres agences déjà présentes au Burundi (UNCDF). Cela se fera en s'appuyant sur et en exploitant les synergies avec des agences présentes sur le terrain.

Avec ces changements, le SNU au Burundi, sous le leadership du Coordonnateur Résident et de l'Équipe-pays, dispose des capacités techniques et fonctionnelles nécessaires pour respecter ses engagements avec le peuple, les institutions et le Gouvernement du Burundi, en particulier, pour la réalisation des produits et la contribution à l'atteinte des ODD et aux objectifs de planification nationale sur la période 2023-2027, ceci aussi bien à l'échelle nationale qu'au niveau décentralisé.

Suite à ce qui précède, le travail des agences du SNU en fonction des résultats stratégiques sera organisé comme il suit :

## Résultats stratégiques (RS)

## Agences

### RS1.

D'ici 2027, les populations du Burundi bénéficient de systèmes alimentaires inclusifs et durables d'ici 2027

FAO - FIDA - HCR - OMS - ONU Femmes  
PAM - PNUD - UNICEF - ONUDI  
UNOPS - CEA - HCDH - UNCDF

### RS2.

D'ici 2027, les populations, notamment les plus vulnérables, bénéficient d'un système de gouvernance renforcée et d'une économie plus diversifiée et inclusive, y compris à travers une intégration régionale

FAO - FIDA - HCR - OIM  
ONU Femmes - PNUD - UNICEF  
UNESCO - ONUDI - UNOPS - OIT  
CEA - HCDH - UIT - UNCDF  
ONUHABITAT

### RS3.

D'ici 2027, les populations du Burundi, pour chaque tranche d'âge, notamment les plus vulnérables, utilisent un système de protection social adapté

FAO - FIDA - HCR - OIM - OMS  
ONU Femmes - PAM - PNUD  
UNESCO - UNFPA - UNICEF - UNOPS  
OIT - HCDH

### RS4.

D'ici 2027, les populations du Burundi, notamment les enfants, les jeunes, les femmes et les plus vulnérables ont un accès équitable et de qualité aux services sociaux de base adaptés au cycle de vie

HCR - OIM - OMS - ONU Femmes  
PAM - PNUD - UNFPA - UNESCO  
UNICEF - UNOPS - ONU-Habitat  
HCDH - UNCDF - ONUSIDA

### RS5.

D'ici 2027, les populations du Burundi bénéficient de meilleures pratiques de gestion de l'environnement et des ressources naturelles et des systèmes de préparation et de réponse aux chocs d'origines naturelle et humaine

FAO - FIDA - HCR - OIM - OMS  
ONU Femmes - PAM - PNUD - UNFPA  
UNICEF - ONUDI - CEA - UNOPS  
ONU-Habitat - PNUE - HCDH - OCHA  
UNCDF - UNESCO - UIT

A person wearing a white lab coat and a light green hairnet is pouring a thick white liquid, likely milk, from a large, shiny metal pot. The person is looking down at the pot. Another person's hands are visible, holding the pot from the right side. The background is a plain, light-colored wall. The entire image has a warm, orange-toned overlay.

# **3 PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE COOPÉRATION**

# 1. STRATÉGIE DE MISE EN

## ŒUVRE ET PARTENARIATS

### STRATÉGIQUES

---

#### LE PLAN-CADRE DE COOPÉRATION SERA MIS EN ŒUVRE PRINCIPALEMENT À TRAVERS LES PROGRAMMES DES AGENCES DU SNU, EN ÉTROITE COLLABORATION AVEC LE GOUVERNEMENT DU BURUNDI ET LES AUTRES PARTENAIRES.

---

En outre, pour plus d'impact et de collaboration, la mise en œuvre du Plan-cadre de Coopération suivra une approche multiseCTORielle et multi-acteur. La réalisation de ses priorités stratégiques en matière de population, de prospérité et de planète se fera à travers les stratégies interdépendantes avec un accent sur (i) les données, la recherche et la gestion de connaissance; (ii) l'innovation et la digitalisation; (iii) la programmation inclusive, notamment avec les approches basées sur les droits de l'homme et genre; (iv) la gouvernance, les politiques et systèmes; (v) la culture et l'engagement des communautés; (vi) la mobilisation des financements et la promotion des investissements en capitalisant sur l'existence d'un fonds fiduciaire multipartenaire (MPTF); (vii) les partenariats (coopération triangulaire et Sud-Sud) et la mobilisation de la diaspora burundaise, le plaidoyer et la communication; et (viii) l'opérationnalisation de l'approche nexus humanitaire-développement-paix

A cet effet, l'action One-UN sera renforcée et les avantages comparatifs des agences du SNU capitalisés. Dans cette perspective, une collaboration étroite sera développée avec plusieurs parties prenantes (Gouvernement, organisations de la société civile, organisations non gouvernementales, universités, secteur privé, partenaires au développement, y compris institutions financières internationales) au niveau local, national, régional et international. Les domaines stratégiques seront, mais sans s'y limiter, la mobilisation des ressources, le développement de solutions innovantes, la recherche et le renforcement des connaissances/capacités. Les parties prenantes joueront divers rôles : bailleurs de fonds, partenaires, communautés, fournisseurs de services et parties responsables.

Dans le domaine des opérations, le SNU mettra en œuvre sa stratégie globale relative aux activités opérationnelles (Business Operations Strategy), en se focalisant sur des services communs qui peuvent être mis en œuvre ou fournis conjointement et ainsi permettre de mutualiser les coûts et faire des économies d'échelle.

## 2. PLANS DE TRAVAIL

### CONJOINTS

**AFIN DE RÉALISER LES OBJECTIFS DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION, LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES ÉLABORERA DES PLANS CONJOINTS PLURIANNUELS (2023-2025 / 2026-2027) QUI SERONT DÉVELOPPÉS PAR LES GROUPES DE RÉSULTATS.**

Les plans pluriannuels permettront d'améliorer la cohérence, d'exploiter les synergies, de coordonner les interventions pour éviter les doublons autour de la réalisation des Effets, et d'appuyer la transparence et la responsabilisation.

Ces plans pluriannuels seront révisés par le Comité de Pilotage Conjoint annuellement sur base du rapport annuel de suivi de la mise en œuvre qui permettra de guider les actions à prioriser pour l'atteinte des résultats. Etant donné le contexte évolutif du pays et les conséquences d'un environnement général de plus en plus influencé par la mondialisation (pandémies, crise en Ukraine, ...), la révision annuelle des plans permettra d'intégrer les dimensions (chocs, etc.) non inclus dans la programmation de départ et de renforcer les besoins d'adaptation à ces facteurs externes.

Les plans pluriannuels conjoints décrivent les activités prévues, les zones d'intervention et précisent les acteurs impliqués (agences onusiennes, autorités, partenaires techniques et financiers et partenaires de mise en œuvre). Ces plans apporteront également des précisions relatives au financement des activités programmées, en spécifiant les montants acquis et les ressources restant à mobiliser.

Des « marqueurs » permettront également de souligner les activités qui seront mises en œuvre à travers les plans ou programmes issus ou répondant à d'autres cadres conjoints spécifiques, par exemple, le Plan de Réponse Humanitaire Pays.

Une stratégie conjointe de mobilisation de ressources et de partenaires sera mise en place pour assurer la disponibilité des fonds nécessaires à la mise en œuvre de Plan-cadre de Coopération. Cela se fera en synergie avec les stratégies de mobilisation de ressources des agences du SNU.

## 3. GOUVERNANCE

### LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION SE FERA À TRAVERS LA TENUE DE RÉUNIONS STATUTAIRES DU COMITÉ DE PILOTAGE CONJOINT GOUVERNEMENT DU BURUNDI - SYSTEME DES NATIONS UNIES (CO-PRÉSIDIÉ PAR LE MINISTRE AYANT DANS SES ATTRIBUTIONS LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET LE COORDONNATEUR RÉSIDENT DU SYSTEME DES NATIONS UNIES), EN VUE D'EXAMINER LES PROGRÈS RÉALISÉS.

Le Comité de Pilotage conjoint est l'instance la plus haute de gouvernance du Plan-cadre. Le Comité de Pilotage est soutenu dans son action par le comité technique conjoint qui analyse et prépare les dossiers stratégiques et importants pour lesquels des décisions doivent être prises. Sur base de la revue annuelle des résultats, le Comité de Pilotage conjoint pourra proposer d'apporter des ajustements nécessaires à la mise en œuvre de Plan-cadre de Coopération.

Afin de réaliser la revue annuelle, le Comité de Pilotage s'appuiera sur les Groupes de Résultats. Le travail des Groupes de Résultats sera de coordonner les différentes parties prenantes engagées, de suivre leurs engagements définis dans les plans de travail pluriannuels et la consolidation des données à produire et référer dans le cadre de résultats. Outre la présentation des données,

il est important que les Groupes de Résultats produisent une analyse objective des défis et des leçons apprises dans la mise en œuvre des interventions qui pourront informer le Comité de Pilotage conjoint des orientations stratégiques, ou des plaidoyers à défendre pour une atteinte optimale des résultats recherchés. Ils ont à cet effet, un rôle aussi stratégique que technique.

Pour s'assurer que les systèmes de collecte d'informations sont régulièrement nourris et harmonisés, le Groupe Interagence de Suivi et d'Evaluation (GISE) proposera aux Groupes de Résultats des systèmes cohérents de rapportage de leurs interventions. Le GISE appliquera les principes directeurs des Nations Unies de « ne laisser personne de côté », et veillera à cet effet à proposer des outils permettant une désagrégation des informations relatives aux groupes les plus vulnérables.

Les actions veillant à communiquer largement sur les programmes du Système des Nations Unies au Burundi seront initiées par le Groupe Interagence de Communication (GIC). Cette communication conjointe permettra de renforcer les aspects de plaidoyer sur les politiques et les enjeux stratégiques qui s'articulent autour du Plan-cadre de Coopération, et de démontrer leur alignement avec les politiques nationales.

Les rapports et analyses préparés par les Groupes de Résultats seront revus par le *Programme Management Team* (PMT) des Nations Unies avant leur présentation au Comité de Pilotage. Ainsi, le rôle du PMT

sera de renforcer, grâce à son expérience en matière de programmation, la qualité du rapportage en vue des prises de décisions et orientations du Comité de Pilotage. De la même manière et en sens inverse, étant donné que le PMT est constitué de toutes les agences participantes au Plan-cadre de Coopération, son information régulière sur la mise en œuvre du Plan par les Groupes de Résultats assurera que les actions ou réorientations parfois nécessaires au sein de certaines agences puissent être prises sur base d'une gestion concertée et d'un partage des tâches et responsabilités.

Dans l'esprit de l'inclusivité de toutes les parties prenantes, il est prévu que le

Comité de Pilotage puisse rencontrer à échéances régulières les PaD, dans un souci de concertation sur les questions de plaidoyer. Ces concertations pourront se faire notamment lors des réunions de concertation de la plateforme des Partenaires au Développement, ainsi qu'à travers des ateliers élargis.

Pour une gouvernance adéquate du Plan-cadre de Coopération, il est important que toutes les Parties prenantes soient engagées et représentées, outre le Comité de Pilotage conjoint, dans chacun des groupes précités. Ceci permettra de renforcer la synergie ainsi que la transparence sur les actions du Système des Nations Unies dans le pays.



MECHANISMES DE GOUVERNANCE ET DE COORDINATION  
DU CADRE DE COOPERATION

CADRE DE COOPERATION 2023-2027

COMITE DE PILOTAGE CONJOINT

COMITE TECHNIQUE CONJOINT

EQUIPE PAYS DES NATIONS UNIES

Groupes de soutien aux  
programmes:

Opérations

Communication

Suivi & Evaluation et  
Données

Groupes de résultats:

Systemes alimentaires

Economie et gouvernance

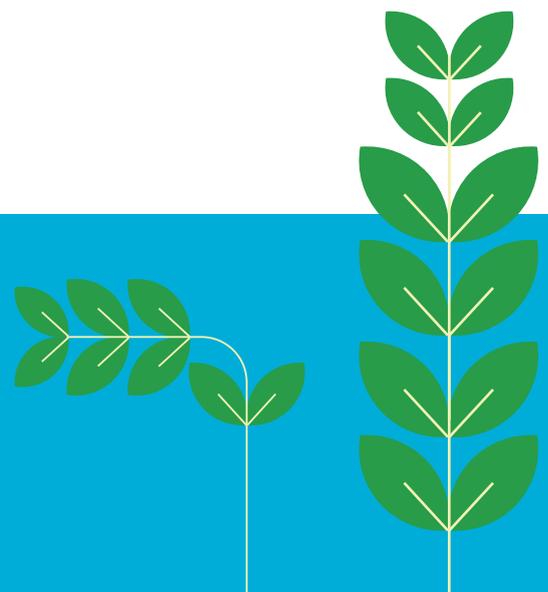
Protection sociale

Services sociaux

Planète

Groupes thématiques

Droits humains et genre





# 1. SUIVI, ÉVALUATION ET

## PLAN D'APPRENTISSAGE

Le Système des Nations Unies appuiera le Gouvernement dans la collecte des données, notamment en termes de progrès vers la réalisation des ODD. Les indicateurs définis dans le cadre de résultats seront suivis par l'agence qui en aura la responsabilité et qui en rapportera les progrès faits selon la périodicité indiquée dans le cadre de résultats. Le rapportage et l'analyse des indicateurs de réalisation se fera à travers UN INFO, qui est la plateforme de planification, de suivi et de rapportage permettant de suivre la contribution du Système des Nations Unies à la réalisation des priorités nationales et des ODD. L'analyse des progrès des indicateurs se fera au minimum une fois par année, dans UN INFO en préparation de la revue annuelle avec le Gouvernement. En outre, une revue des données disponibles pour le rapportage des indicateurs sera entreprise conjointement entre les agences du Système des Nations Unies et l'INSBU. Une analyse des progrès pour les indicateurs disponibles à mi-année sera également faite à l'occasion de cette revue. Afin d'assurer une bonne synergie entre le calendrier de rapportage du Gouvernement et celui des Nations Unies, la revue des données offrira une opportunité de rendre disponibles des éléments de progrès qui pourront alimenter les rapports gouvernementaux de suivi. Après la deuxième année d'implémentation du Plan-cadre de Coopération, cette revue servira également de revue à mi-parcours afin de faire les ajustements nécessaires à l'atteinte des résultats stratégiques. Les Nations Unies organiseront également

des visites conjointes de suivi avec le Gouvernement et cela autour des résultats du Cadre de Coopération et avec un focus sur les initiatives inter-agences. Ces visites auront lieu avant les revues annuelles afin d'en informer les discussions. En termes d'apprentissage, le Système des Nations Unies assurera que toutes les évaluations, recherches et études menées seront disponibles en ligne sur le site web des Nations Unies et que les recommandations informeront la planification des plans de travail et le futur Plan-cadre de Coopération.

### 4.1.1. Risques et opportunités

Même si les hypothèses clés du Plan-cadre de Coopération 2023-2027 se confirment, quelques risques majeurs ont été identifiés et devront être mitigés pour que le Burundi continue de bâtir sur la dynamique observée au cours de ces deux dernières années, en l'occurrence : (i) le risque relatif à la faible synergie dans les interventions aussi bien entre partenaires qu'entre les ministères sectoriels ; (ii) le risque lié à l'insuffisance de transparence et de redevabilité ; (iii) le risque lié à la régularité et à la fiabilité des statistiques qui permettent de guider la planification stratégique, les investissements et le suivi des programmes ; (iv) le retard dans la mise en œuvre des réformes structurelles et l'établissement d'institutions plus fortes, garantes de la bonne gouvernance ; (v) le risque lié à un environnement des affaires peu propice aux investisseurs tant domestiques qu'internationaux, y compris

pour ce qui concerne les infrastructures d'appui à la production (réseau routier, énergie stable, eau, etc.) ; (vi) la faible prise en compte des dynamiques sous-régionales (région des grands lacs) dans les initiatives de développement ; et (vii) le risqué lié à la difficulté de mobilisation des partenaires et ressources nécessaires, au regard du contexte global.

#### **4.1.2. Examen et établissement de rapports sur le Plan-cadre de Coopération**

L'équipe Pays des Nations Unies organisera des revues annuelles qui se tiendront au début de l'année, et qui seront co-présidées par le Gouvernement du Burundi et le Coordonnateur Resident du Système des

Nations Unies. Il s'agira de revoir le Bilan Commun Pays à la lumière des changements intervenus qui nécessitent une révision des résultats planifiés ainsi qu'une analyse des progrès enregistrés vers l'atteinte des cibles des produits et leur contribution à la réalisation des effets, aux priorités nationales et aux ODD. La revue proposera des recommandations et des orientations qui seront prises en compte pour l'atteinte des résultats spécifiés dans le plan de travail conjoint (le premier couvrant la période 2023-2024) et des réajustements notamment dans la deuxième année d'implémentation.

Par la suite, un rapport unifié sur les réalisations du SNU contribuant aux priorités nationales sera produit chaque année.

## **2. PLAN D'ÉVALUATION**

L'évaluation du Plan-cadre de Coopération sera conduite de manière indépendante et permettra une analyse impartial et transparente des résultats obtenus, de façon à promouvoir le travail en commun et les gains d'efficacité, et produire des connaissances qui façonneront et amélioreront les programmes de développement. Elle sera conduite au cours de la quatrième année du cycle (2026).

Les recommandations de l'évaluation sur le Plan-Cadre de Coopération seront disponibles en début 2027 pour informer la planification du prochain Plan-cadre de Coopération.





# ANNEXE 1: CADRE DE RESULTATS





**Effet 2: D'ici 2027, les populations du Burundi, notamment les plus vulnérables, bénéficient d'un système de gouvernance renforcée et d'une économie plus diversifiée et inclusive, y compris à travers une intégration régionale**

Orientations 1 et 4 du PND  
 ODD: 1, 5,8,9,10, 12,13 et 16  
 Agenda 2063: Objectifs 1, 4, 10, 11, 12, 13, 18 et 20

Indicateur de performance	Désagrégation	Agence responsable	Valeur de base	Source / Moyen de vérification	Fréquence de suivi	Cible (2023)	Cible (2024)	Cible (2025)	Cible (2026)	Cible (2027)
<b>2A</b> Part de l'industrie et des services hors administration publique dans le PIB et l'emploi	PIB : a. Produits des industries agro-alimentaires (y compris viande) b. Autres produits industries manufacturières c. Ventes d. Réparation e. Transport f. Communication g. Banques assurances h. Hotels et restaurants Emploi : i. Industrie j. Commerce k. Services (hors administration publique)	PNUD	Année de base : 2019 PIB: a. Produits des industries agro-alimentaires (y compris viande): 3.8% b. autres produits industries manufacturières 2.2% c. ventes: 3.6% d. réparation: 0.2% e. transport: 1.1% f. communication: 3.0% g. banques assurances 5.9% h. hôtels et restaurants: 12.4% Emploi: i. industrie: 3.1% j. commerce: 3.8% k. services (hors administration publique): 6%	INSBU / Comptes Nationaux	Annuelle	A compléter				
<b>2B</b> Taux de croissance des exportations	NA	PNUD	Année de base : 2022 20,9%	Bulletin trimestriel des statistiques de l'Office Burundais des Recettes	Annuelle	25%	27%	29%	30%	35%

<b>2C</b> Proportion de la population qui considère que la corruption est importante	a. National b. Urbain c. Rural	PNUD	Année de base: 2019 a. National: 92% b. Urbain: 86.4% c. Rural: 93.4% d. femmes: 92% e. hommes: 93.2%	INSBU/EICVM	Quinquennale	a. 92% b. 86.4% c. 93.4% d. 92% e. 93.2%	a. 92% b. 86.4% c. 93.4% d. 92% e. 93.2%	a. 92% b. 86.4% c. 93.4% d. 92% e. 93.2%	a. 75% b. 60% c. 80% d. 75% e. : 80%
<b>2D</b> Taux d'accès aux services administratifs et financiers	a. Administration b. Justice c. Etat civil d. Police e. Administration provinciale/mairie F. Financiers	PNUD	Année de base 2019 a. Administration : 12.6%, b. Justice: 5.4%, c. Etat civil: 9.3%, d. Police: 2.7%, e. Administration provinciale/mairie: 0.7% F. financiers : 10%	INSBU/EICVM	Quinquennale	a. 16%, b. 10%, c. 15%, d. 7.7%, e. 7.7% f. 17%	a. 18%, b. 12%, c. 12%, d. 10%, e. 10% f. 20%	a. 20%, b. 15%, d. 14%, e. 12% f. 25%	a. 25%, b. 17%, c. 23%, d. 17%, e. 15% f. : 30%
<b>2E</b> Proportion des jeunes actifs (15-35 ans) ni en emploi, ni en éducation, ni en formation	a. Hommes b. Femmes c. Urbain d. Rural e. Avec une éducation supérieure f. Avec une éducation secondaire	PNUD	Année de base : 2019 a. Hommes : 7,4%; b. Femmes: 8,2% c. Urbain: 16%; d. Rural: 6,4% e. Avec une éducation supérieur : 10,4%; f. Avec une éducation secondaire : 6,4%	INSBU, Rapport EICVM emploi		a. 10% b. 10,2% c. 18% d. 12,4% f. 8,4%	a. 15 % b. 15,5% c. 25% d. 16,4% e. 17% f. 12,4%	a. 1 7% b. 17% c. 27% d. 20% f. 15%	a. 20 % b. 20 % c. 30 %; d. 25 % f. 20 %

<p><b>2F</b> % de femmes représentées dans les instances de prise de décision dans le secteur public</p>	<p>a. Sénat b. Députées c. Gouvernement d. Gouverneurs e. Administratrices Communales f. Conseillères de collines g. Chefs de collines h. Abahuza</p>	<p>ONU FEMMES</p>	<p>Année de base: a. Sénat :41.03% b. Députés :39.02% c. Gouvernement : 31.25% d. Gouverneurs : 17% e. Admin Communale: 36% f. Conseillers de colline /quartier : 20% g. Chefs de collines :8% h. Abahuza : 27.69%</p>	<p>a. Rapport de commission électorale indépendante (CENI) b. Rapport de commission électorale indépendante (CENI) c. Décret de nomination du gouvernement d. Décret de nomination du gouverneurs e. Rapport de commission électorale indépendante (CENI) f. Rapport de commission électorale indépendante (CENI) g. Rapport de commission électorale indépendante (CENI) h. Rapport du ministère de l'intérieure</p>	<p>Quinquennale</p>	<p>a. 41.03% b. 39.02% c. 31.25% d. 17% e. 36% f. 20% g. 8% h. 27.69%</p>	<p>a. 50% b. 45% c. 31.25% d. 22% e. 40% f. 30% g. 30% h. 27.69</p>	<p>a. 50% b. 45% c. 31.25% d. 22% e. 40% f. 30% g. 30% h. 27.69</p>	<p>a. 50% b. 45% c. 31.25% d. 22% e. 40% f. 30% g. 30% h. 27.69</p>	<p>a. 50% b. 45% c. 31.25% d. 22% e. 40% f. 30% g. 30% h. 27.69</p>
--	---	-------------------	--	---	---------------------	---	---	---	---	---

## Priorité Stratégique 2 : Amélioration du capital humain et capitalisation du dividende démographique

### Effet 3: D'ici 2027, les populations du Burundi, pour chaque tranche d'âge, notamment les plus vulnérables, utilisent un système de protection social adapté

Orientation 2 du PND

ODD 1, 2,3,4,5,6,8,10

Agenda 2063 Objectifs 1, 2 et 3

Indicateur de performance (désagrégé)	Désagrégation	UNDP	Valeur de base	Source / Moyen de vérification	Fréquence de suivi	Cible (2023)	Cible (2024)	Cible (2025)	Cible (2026)	Cible (2027)
<b>3A</b> Proportion de la population vivant sous le seuil national de pauvreté monétaire	a. National b. Urbain c. Rural	PNUD	Année de base: 2019 a. National: 51.4% b. Urbain: 15.5% ; c. Rural: 55.7%	INSBU, EICVM	Tous les 04 ans	Cibles du PND: a. National: 51.4% b. Urbain: 15.5% c. Rural: 55.7%	Cibles du PND: a. National: 51.4% b. Urbain: 15.5% c. Rural: 55.7%	Cibles du PND: a. National: 51.4% b. Urbain: 15.5% c. Rural: 55.7%	Cibles du PND: a. 45% b. 10% c. 46%	Cibles du PND: a. 45% b. 10% c. 46%
<b>3B</b> Proportion de la population vivant sous le seuil national de pauvreté multidimensionnelle	NA	UNICEF	Année de base: 2019 53.1% des ménages	EICVMB, MODA	Tous les 04 ans	52%	50%	48%	46%	44%
<b>3C</b> Part du budget de l'Etat exécutée pour la protection sociale	NA	UNICEF	Année de base: 2021 205,5 milliards BIF, soit 12.5% du budget exécuté en 2021-22	Loi des finances, Analyse budgétaire, Budget Brief, rapport FAPS	Annuelle	12.5%	13%	14%	15%	16%
<b>3D</b> Proportion de la population ayant accès à des programmes de transferts monétaires pilotés par le Gouvernement	NA	UNICEF	Année de base: 2022 3%	Programme Merankabandi, UNICEF	Annuelle	3%	4%	5%	6%	7%

<b>3E</b> Proportion de la population couverte par une assurance maladie	a. Nationale b. Urbain c. Rural d. Hommes e. Femmes	ILO	Année de base: 2021 a. National: 33.3% b. urbain: 22.5% c. rural: 34.6% d. hommes: 32.9% e. femmes: 33.7%	INSBU/EICVM	Quinquennale	a. National: 33.3% b. urbain: 22.5% c. rural: 34.6% d. hommes: 32.9% e. femmes: 33.7%	a. National: 33.3% b. urbain: 22.5% c. rural: 34.6% d. hommes: 32.9% e. femmes: 33.7%	a. National: 33.3% b. urbain: 22.5% c. rural: 34.6% d. hommes: 32.9% e. femmes: 33.7%	cibles PND: a. National: 68% d. hommes: 68% e. femmes: 68%	cibles PND: a. National: 68% d. hommes: 68% e. femmes: 68%	cibles PND: a. National: 68% d. hommes: 68% e. femmes: 68%
--	---	-----	---	-------------	--------------	--	--	--	---	---	---

**Effet 4: D'ici 2027, les populations du Burundi, notamment les enfants, les jeunes, les femmes et les plus vulnérables ont un accès équitable et de qualité aux services sociaux de base adaptés au cycle de vie**

Axe 4 , 5 et 6 du PND  
ODD 3,4,5,6,7,8,9,10,11 et 12  
Agenda 2063, Objectifs 1,2,3 et 17

Indicateur de performance (désagrégé)	Désagrégation	Agence responsable	Valeur de base	Source / Moyen de vérification	Fréquence de suivi	Cible (2023)	Cible (2024)	Cible (2025)	Cible (2026)	Cible (2027)
<b>4A</b> Taux d'enfants de 0 à 5 enregistrés à l'état civil et ayant leurs extraits de naissances.	NA	UNICEF	Année de base 2016-17 66%	INSBU/EDS	Quinquennale	66%	66%	66%	66%	75%
<b>4B</b> Taux de mortalité infanto-juvénile (pour mille)	a. National b. Filles c. Garçons d. Milieu Urbain e. Milieu Rural	UNICEF	Année de base 2016-2017 a. national: 78 pour mille b. Filles: 76 pour mille c. Garçons: 80 pour mille d. Milieu Urbain: 64 pour mille e. Milieu Rural: 79 pour mille	INSBU / EDS	Quinquennale	Cible PND: a. 64 pour mille	Cible PND: a. 60.5 pour mille	Cible PND: a. 57 pour mille	Cible PND: a. 53.5 pour mille	Cible PND: a. 50 pour mille

<b>4C</b> Taux de la population avec un accès à une source d'eau potable à moins de 30 minutes (aller-retour)	NA	UNICEF	Année de base: 2022 58.%	INSBU (EDS & SMART)	Quinquennale	Cible PND: 82%	Cible PND: 84%	Cible PND: 86%	Cible PND: 88%	Cible PND: 90%
<b>4D</b> Taux d'achèvement scolaire	a. Cycle 1-3 b. Cycle 4	UNICEF	Année de base: 2021 a. Cycle 1-3: 50% b. Cycle 4: 25.4%	Annuaire statistiques MENRS	Annuelle	Pas de cibles PND	a. Cycle 1-3: 50% b. Cycle 4: 25.4%	Cibles Plan sectoriel de l'éducation a. Cycle 1-3: 79.4% b. Cycle 4: 29%	Cibles Plan sectoriel de l'éducation a. cycle 1-3: 79.4% b. cycle 4: 29%	Cibles Plan sectoriel de l'éducation a. Cycle 1-3: 79.4% b. cycle 4: 29%
<b>4E</b> Taux de prévalence contraceptive moderne pour les femmes âgées de 15-49 ans	NA	UNFPA	Année de base: 2016-17 14.6%	INSBU/EDS	Quinquennale	Cible PND (pour les femmes en union): 30%	Cible PND (pour les femmes en union): 32%	Cible PND (pour les femmes en union): 34%	Cible PND (pour les femmes en union): 38%	Cible PND (pour les femmes en union): 40%
<b>4F</b> Pourcentage d'enfants nés de mères VIH+ dépistés, mis sous traitement ARV et ayant une charge virale supprimée	(Indicateur cascade) a. Mères VIH+ (dépistage) b. Sous traitement ARV c. Charge virale supprimé	ONUSIDA	Année de base: a. 32% b. 56% c. 62%	Rapport du MSPLS	Annuelle	a. 45% b. 66% c. 70%	a. 60% b. 76% c. 78%	a. 75% b. 82% c. 86%	a. 85% b. 92% c. 94%	a. 95% b. 95% c. 95%

### Priorité Stratégique 3 : Gestion durable de l'environnement et résilience renforcée aux impacts du changement climatique et aux autres chocs

**Effet 5: D'ici 2027, les populations du Burundi bénéficient de meilleures pratiques de gestion de l'environnement et des ressources naturelles, y compris des capacités d'adaptation et des systèmes de préparation et de réponse aux chocs d'origines naturelle et humaine**

Orientation 2 du PND

ODD 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 16

Agenda 2063, Objectif 1, 2, 3 et 17

Indicateur de performance (désagrégé)	Désagrégation	Agence responsable	Valeur de base	Source / Moyen de vérification (Année)	Fréquence de suivi	Cible (2023)	Cible (2024)	Cible (2025)	Cible (2026)	Cible (2027)
<b>5A</b> Surface des zones dégradées en proportion de la surface terrestre	NA	PNUD	11,47% en 2019	Cibles de Neutralité Dégradation des Terres au Burundi, Ministère de l'Agriculture, Environnement et d'Elevage	Annuelle	11%	10%	8%	6,5%	5%
<b>5B</b> Proportion de la superficie du paysage naturelle et forestière sous une gestion durable comparé à la superficie terrestre totale	NA	FAO	279,64 (x 1000 ha) (2020)	Statistiques du Ministère de l'Agriculture, Environnement et d'Elevage; FAO Global Forest Resource Assessment (FRA) Reports	Annuelle	309 (x 1000) ha	339 (x 1000) ha	369 (x 1000) ha	399.64 (x 1000) ha	429,64 (x 1000) ha
<b>5C</b> Variations de l'étendue des écosystèmes liés à l'eau dans le temps	NA	UNEP	78 515 (ha) (2013)	Rapports de Convention Ramsar; Statistiques du Ministère de l'Agriculture, Environnement et d'Elevage	Annuelle	A compléter	A compléter	A compléter	A compléter	A compléter

<b>5D</b> Nombre de décès, de personnes disparues et de personnes directement touchées attribués à des catastrophes pour 100 000 habitants	a. Hommes - membre de communauté hôte b. Femmes - membre de communauté hôte c. Hommes - IDP d. Femmes - IDP e. Spécifiques / handicap f. Décès g. Disparus	OIM	Année de base : 2021 a. Hommes - membre de communauté hôte (33 601) b. Femmes - membre de communauté hôte (44 141) c. Hommes - IDP (15 151) d. Femmes - IDP (20 576) e. spécifiques/ handicap; (N/A) f. décès (5) g. disparus (0) a. et b. incluent les décès, disparitions et autres effets attribués aux catastrophes sur les personnes non-déplacées	Displacement Tracking Matrix (DTM) (ETT)	Annuelle	a. 28 000 b. 32 000 c. 3 000 d. 4 000 (dépendant de la météo)	a. 28 000 b. 32 000 c. 3 000 d. 4 000 (dépendant de la météo)	a. 28 000 b. 32 000 c. 3 000 d. 4 000 (dépendant de la météo)	a. 28 000 b. 32 000 c. 3 000 d. 4 000 (dépendant de la météo)
<b>5E</b> Pourcentage de cas pris en charge pour les épidémies (Méthode de calcul: nombre de cas pris en charge*100 / nombre	NA	OMS	(se renseigner auprès du COUSP)	COUSP	Annuelle	100%	100%	100%	100%
<b>5F</b> % des personnes en phase 3 et plus d'insécurité alimentaire aigue (IPC)	National	PAM	9.8% (PIC Septembre 2022)	IPC	Annuelle	A compléter	A compléter	A compléter	A compléter

# ANNEXE 2 : ANNEXE JURIDIQUE DU PLAN-CADRE DE COOPERATION



1. Considérant que le Gouvernement du Burundi (le « Gouvernement ») a conclu avec l'Organisation des Nations Unies, y compris ses fonds, programmes et autres organes subsidiaires, et d'autres organismes des Nations Unies (les « organismes des Nations Unies »), dans le cadre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (le « Plan-cadre de coopération »), les accords ci-après, qui sont applicables aux activités de programme à mener en république du Burundi (les « accords avec les Nations Unies ») ;

2. Considérant que les accords avec les Nations Unies, ainsi que la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies du 13 février 1946 (la « Convention générale ») ou la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées du 21 novembre 1947 (la « Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées »), selon le cas, régissent au premier chef les relations entre le Gouvernement et chacun des organismes des Nations Unies devant aider le pays à exécuter son plan-cadre de coopération, et que leur liste, non exhaustive, est sans préjudice de tout autre instrument juridique que le Gouvernement pourrait conclure par ailleurs, y compris des accords supplémentaires avec des organismes des Nations Unies, aux fins des activités à mener dans le pays :

a) **Avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)**, un accord de base régissant l'assistance apportée par le PNUD dans le pays, signé par le Gouvernement et le PNUD (l'« Accord de base type en matière d'assistance ») le 20 novembre 1975. Le présent Plan-cadre de coopération et le plan de travail établi par un groupe de résultats communs dans lequel sont précisées les activités de programme à mener par le PNUD au titre du Plan-cadre (dont il fait partie intégrante et auquel il est intégré par renvoi) constituent ensemble un « descriptif de projet » au sens de l'Accord

de base type en matière d'assistance. Le partenaire de réalisation et le PNUD signeront un accord de projet dans lequel seront décrits les dispositifs à mettre en place, pour chaque projet, pour exécuter le descriptif de projet correspondant ;

b) **Avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)**, un accord de base de coopération conclu le 18 décembre 1992 ;

c) **Avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)**, un accord de coopération de pays conclu le 2 septembre 2004;

d) **Avec le Programme alimentaire mondial (PAM)**, un accord de base entre le Gouvernement du Burundi et le Programme alimentaire mondial des Nations Unies, conclu le 14 août 2007 ;

e) **Avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)**, un accord conclu par un échange de lettres, entré en vigueur le 4 août 2000, en vertu duquel l'accord de base type en matière d'assistance entre le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le développement s'applique mutatis mutandis au FNUAP dans le pays;

f) **Avec l'Organisation internationale du Travail (OIT)**, l'Accord d'assistance technique conclu entre le Gouvernement et l'OIT, entre autres organismes des Nations Unies, le 5 février 1963;

g) **Avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)**, conformément à la décision GC.1/Dec.40 adoptée le 12 décembre 1985 par la Conférence générale et à la circulaire du Directeur général UNIDO/DG/B.18/REV.1, datée du 15 mai 1992, l'accord de base type en matière de coopération conclu le 25 juin 1990;

h) **Avec l'Organisation des Nations Unies**



**pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)**, l'accord entre la FAO et le Gouvernement de la République du Burundi relatif à l'ouverture d'une Représentation de l'Organisation en République du Burundi, conclu sous forme d'échange de lettres datées du 4 août 1981 et 7 août 1981 ;

i) **Avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)**, un accord de base pour la fourniture d'une assistance technique de caractère consultatif, signé le 30 Août 1963 ;

j) **Avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)**, l'accord de coopération entre le Gouvernement de la République du Burundi et l'Organisation internationale pour les migrations conclu le 19 février 2010 ;

k) **Avec ONU FEMMES**, l'accord de base type en matière d'assistance conclut entre le Gouvernement du Burundi et ONU Femmes et qui est entré en vigueur le 27 Octobre 2015 et établi sur base de l'accord de base type en matière d'assistance entre le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le développement conclu le 20 Novembre 1975, et qui s'applique mutatis mutandis à ONU Femmes, ses enceintes, ses équipements et son personnel.

l) **Avec le Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (HCDH)**, un accord de coopération signé le 25 septembre 2001.

m) **Avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Education la Science et la Culture (UNESCO)**, un accord de siège entre le Gouvernement de la République du Burundi et l'UNESCO a été conclu le 31 août 1998.

**3.** En ce qui concerne l'ensemble des organismes des Nations Unies : L'assistance est mise à la disposition du Gouvernement, et elle est fournie et reçue conformément aux

résolutions, décisions, règles et procédures pertinentes et applicables de chaque organisme des Nations Unies.

**4.** Sans préjudice de ce qui précède, le Gouvernement :

i) applique à chaque organisme des Nations Unies et à ses biens, fonds, avoirs, fonctionnaires et experts en mission les dispositions de la Convention générale ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées ;

ii) accorde à chaque organisme des Nations Unies, ainsi qu'à ses fonctionnaires et aux autres personnes fournissant des services pour son compte, les privilèges, immunités et facilités prévus dans les accords avec les Nations Unies qui lui sont applicables.

**5.** Les Volontaires des Nations Unies qui fournissent des services pour le compte d'un organisme des Nations Unies ont droit aux privilèges et aux immunités accordés aux fonctionnaires de cet organisme.

**6.** Les privilèges, immunités et facilités accordés à un organisme des Nations Unies au titre du Plan-cadre de coopération ne sont pas moins favorables que ceux accordés par le Gouvernement à tout autre organisme des Nations Unies signataire du Plan-cadre de coopération.

**7.** Sans préjudice des accords avec les Nations Unies, le Gouvernement doit répondre à toutes les réclamations que des tiers pourraient présenter contre l'un ou l'autre des organismes des Nations Unies signataires, ainsi que leurs fonctionnaires, experts en mission ou autres personnes fournissant des services pour leur compte, et il les met hors de cause en cas de réclamation et les dégage de toute responsabilité résultant d'opérations exécutées au titre du Plan-cadre de coopération, sauf si le Gouvernement et

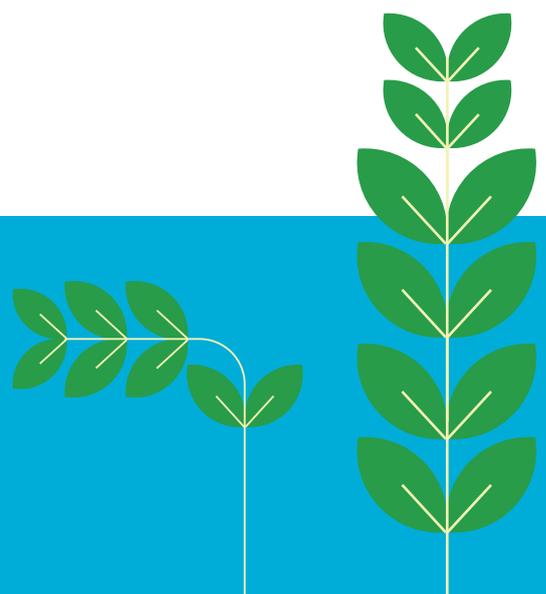
l'organisme ou les organismes concerné(s) conviennent d'un mutuel accord que ladite réclamation ou ladite responsabilité résulte d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle de l'organisme ou de ses fonctionnaires ou personnes fournissant des services pour son compte.

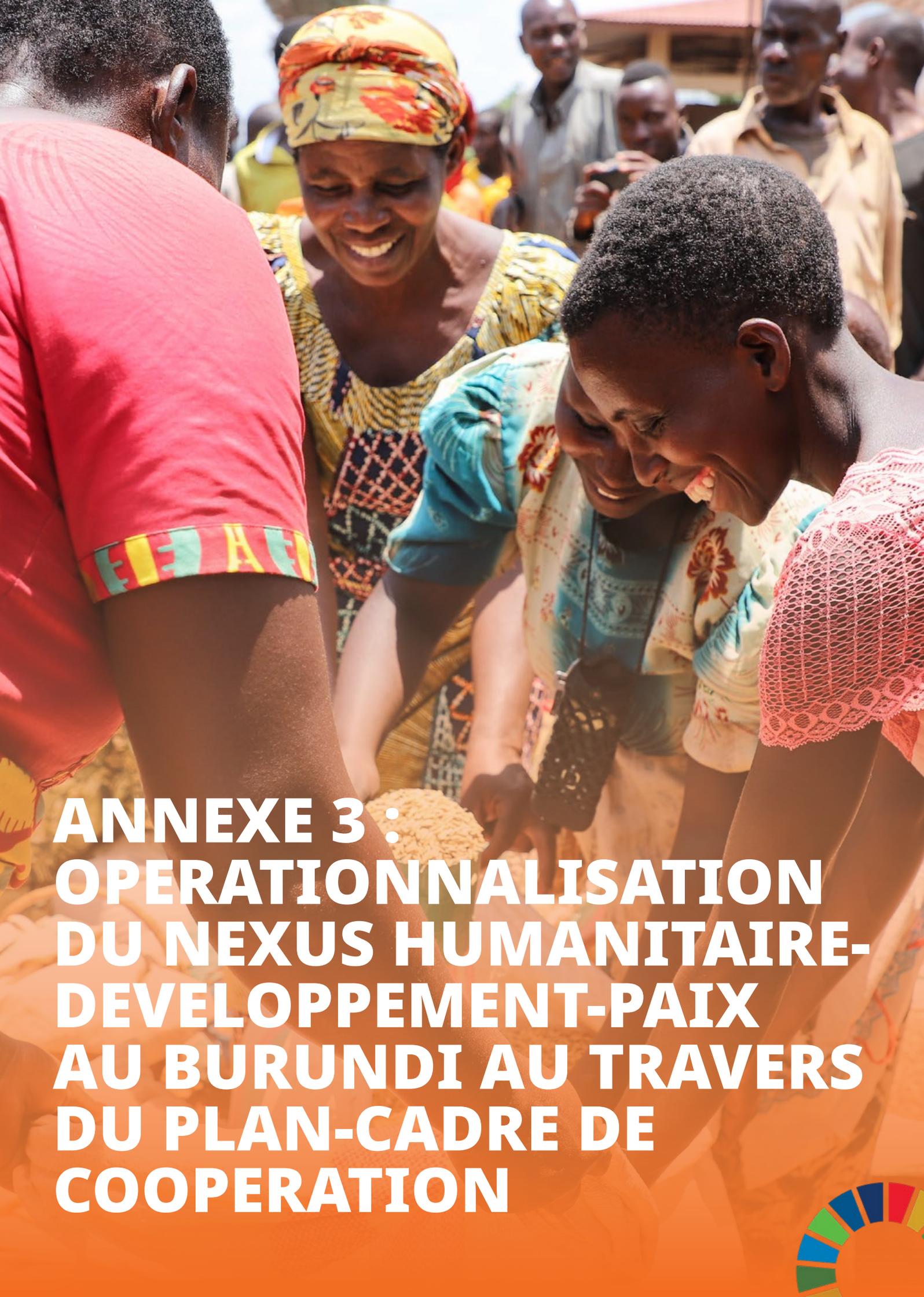
**8.** Rien dans le présent Plan-cadre de coopération ou s'y rapportant ne peut être considéré :

i) comme une renonciation expresse ou implicite aux privilèges et immunités accordés à tout organisme des Nations Unies ; ou

ii) comme l'acceptation par tout organisme des Nations Unies de la compétence des juridictions de tout pays à l'égard des différends qui pourraient en découler,

que ce soit au titre de la Convention générale ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées, d'accords avec les Nations Unies ou autrement, et aucune disposition du présent Plan-cadre de coopération ne peut être interprétée ou appliquée d'une manière ou dans une mesure qui soit incompatible avec ces privilèges et immunités.





**ANNEXE 3 :  
OPERATIONNALISATION  
DU NEXUS HUMANITAIRE-  
DEVELOPPEMENT-PAIX  
AU BURUNDI AU TRAVERS  
DU PLAN-CADRE DE  
COOPERATION**



Le Burundi fait face à de multiples types de chocs qui entravent la réalisation de son développement durable. Afin de soutenir les objectifs stratégiques de développement durable du nouveau plan-cadre de Coopération du Burundi, les Nations Unies vont apporter une attention particulière, dans leur programmation, à prévenir et à soutenir les zones les plus susceptibles d'affronter différents aléas et chocs auxquels le pays fait face.

En mars 2022, le système des Nations Unies s'est engagé, auprès du Gouvernement du Burundi et des autres acteurs, à soutenir l'opérationnalisation de l'approche Nexus Humanitaire-Développement-Paix (nexus HDP) dans 11<sup>4</sup> zones de convergence dont cinq dès 2022 avec l'appui des acteurs nationaux et internationaux intervenant ou planifiant d'intervenir dans ces zones pour répondre aux chocs et aléas spécifiques. Pour s'inscrire dans cette approche collective et souscrire à cet engagement, le plan cadre des Nations Unies apportera une attention particulière à soutenir le Nexus HDP dans toutes les interventions qui seront mises en place dans les zones de convergence déterminées conjointement avec le Gouvernement du Burundi et les autres acteurs.

Le Nexus HDP nécessite un engagement de toutes les parties prenantes à travailler de manière collective et coordonnée dans les zones de convergences. Ceci signifie l'inclusion de toutes les parties prenantes dans les zones de convergences priorisées, y compris les autorités nationales/locales, les organisations nationales, régionales et internationales, le secteur privé, les communautés et autres acteurs locaux. Dans le cadre de l'opérationnalisation du Nexus HPD, un Comité de Pilotage Nexus HDP

composé de membres du gouvernement, de partenaires au développement et de partenaires humanitaires a été mis en place. L'approche s'appuie sur la mise en place de mécanismes participatifs et inclusifs de portée nationale et locale, pour identifier les zones les plus impactées et y définir des résultats collectifs vers lesquels convergent l'engagement de tous les acteurs, au travers d'une appropriation et orientation dans leur programmation respective. Pour assurer une opérationnalisation efficace et durable de l'approche Nexus HDP dans les zones de convergences, des Task Force opérationnelles sont mises en place au niveau de ces zones par résultat collectif.

Au Burundi, l'approche nexus HDP, à travers la création des synergies entre les interventions humanitaires de soutien au développement et de consolidation de la paix, vise à prévenir et atténuer les impacts engendrés dans ces zones principalement par trois chocs majeurs:

### 1) Les aléas climatiques

Selon l'indice pays du Notre Dame Global Adaptation Index (ND-GAIN) de 2019, le Burundi fait partie des 20 pays les plus vulnérables au changement climatique, et est le 17<sup>e</sup> pays le moins prêt pour y répondre. Les pluies torrentielles, les inondations, et les glissements de terrains y sont les événements les plus dévastateurs, et il est donc important que la planification du système des Nations Unies et de tous les autres acteurs tienne compte et anticipe une réponse plus résiliente face à ces chocs. Sur base de ce constat, les acteurs humanitaires, de développement et pour la paix au Burundi, acteurs nationaux et internationaux, se sont accordés pour l'atteinte du résultat collectif *Réduire de 10% par an le nombre*

4 Mutimbuzi, Gihanga, Mishiha, Gisagara, Giteranyi, Cendajuru, Rumonge, Busoni, Giharo, Gisuru et Bugabira

*de personnes affectées déplacées à la suite de catastrophes naturelles*, en adoptant une approche coordonnée à l'échelle locale dans les zones prioritaires de convergence.

## **2) La réintégration des rapatriés**

En 2021, près de 60.000 réfugiés burundais ont été rapatriés, et près de 270.000 réfugiés burundais restent encore en exil, accueillis par des pays tels que la Tanzanie, l'Ouganda, le Rwanda, la RDC, le Kenya, etc. Un des enjeux majeurs est de réussir la réintégration durable et apaisée des Burundais de retour au sein des communautés. Parmi les défis majeurs observés dans la réintégration on note leur accès limité aux ressources foncières et naturelles et aux infrastructures et services de base dans les zones d'accueil, les défis au niveau du rapportage entre les zones de rapatriement et le niveau central pour faciliter la gouvernance du processus de réintégration, une meilleure connaissance des capacités d'absorption des communautés-hôtes ; et le besoin de mieux appréhender les besoins spécifiques à certaines catégories de rapatriés (genre, enfance, handicap, environnement, protection...). Dans le cadre du Nexus HDP, les acteurs se sont accordés sur l'atteinte du résultat collectif *Plus de 10% des rapatriés (anciens et nouveaux) sont réintégrés chaque année, sur une période de 6 ans*, en adoptant une approche coordonnée à l'échelle locale dans les zones prioritaires de convergence.

## **3) L'insécurité alimentaire**

Le Burundi est confronté de manière cyclique au défi de la préservation de la sécurité alimentaire. En 2022, 1,18 millions de personnes sont considérées en besoin d'assistance alimentaire humanitaire (HNO 2022). La question de la sécurité alimentaire doit nécessairement être envisagée de manière synergique dans le cadre de l'approche Nexus HDP, compte-tenu des aléas prévisibles susceptibles d'avoir un impact immédiat sur ce secteur : les zoonoses, les épisodes de déficit hydrique et de sécheresse, les crises d'envergure mondiales (Covid19, Ukraine) et l'inflation et les pressions macroéconomiques engendrées par celles-ci. Parmi les défis majeurs observés dans les interventions de renforcement de la sécurité alimentaire au Burundi, sont mis en avant le besoin d'adaptation aux aléas climatiques, un accès insuffisant à des intrants de qualité et le besoin de renforcer l'encadrement des agriculteurs. Le manque de ressources disponibles et le besoin de renforcer la coordination intersectorielle de tous les acteurs sont également observés. Dans le cadre de l'approche Nexus, les acteurs se sont accordés sur l'atteinte du résultat collectif *'D'ici à 2027, réduire le nombre de personnes en sécurité alimentaire aigue (IPC 3 et plus) de 10% à moins de 5% et le maintenir à moins de 5 durant les 5 prochaines années.'*

Une société burundaise plus prospère, inclusive, et résiliente d'ici 2027

IMPACT



Transformation structurelle de l'économie et amélioration de la gouvernance pour une croissance inclusive



Capital humain Adéquat disponible et capitalisation du dividende démographique



Gestion durable de l'environnement et Résilience renforcée aux impacts du changement climatique et aux autres chocs

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

D'ici 2027, les populations du Burundi bénéficient de systèmes alimentaires inclusifs et durables

D'ici 2027, les populations du Burundi, notamment les plus vulnérables, bénéficient d'un système de gouvernance renforcée et d'une économie plus diversifiée et inclusive, y compris à travers une intégration régionale

D'ici 2027, les populations du Burundi, pour chaque tranche d'âge, notamment les plus vulnérables, utilisent un système de protection social adapté

D'ici 2027, les populations du Burundi, notamment les plus vulnérables ont un accès équitable et de qualité aux services sociaux de base adaptés au cycle de vie

D'ici 2027, les populations du Burundi bénéficient de meilleures pratiques de gestion de l'environnement et des ressources naturelles et des systèmes de préparation et de réponse aux chocs d'origines naturelle et humaine

RÉSULTATS STRATÉGIQUES

Réduire le nombre de personnes en insécurité alimentaire aigue (IPC 3 et plus) de %10 à moins de %5 et le maintenir à moins de %5 durant les 5 prochaines années

Plus de %10 des rapatriés (anciens et nouveaux) sont réintégrés chaque année, sur une période de 6 ans

Réduire de %10 par année le nombre de personnes affectées déplacées à la suite des catastrophes naturelle

ALIGNEMENT NEXUS HDP



Les priorités stratégiques du nouveau plan-cadre de coopération sont cohérentes avec les résultats collectifs du Nexus HDP décidées par tous les acteurs, et les interventions qui seront proposées dans le cadre des différents plans d'action conjoints (annuels-bisannuels) élaborés par le système des Nations Unies pour mettre en œuvre le plan-cadre intégreront les recommandations émanant des Task Force en charge de l'opérationnalisation Nexus HDP au niveau des zones ciblées, tout en veillant à ne laisser personne de côté.

Enfin, les leçons apprises dans les zones de convergence ciblées par l'approche Nexus HDP, guideront le Système des Nations Unies de manière transversale dans ses choix stratégiques de mise en œuvre du plan-cadre

de coopération de façon globale, de manière à ce que tout ce qui sera entrepris contribue à un Burundi plus résilient d'ici à 2027, conforme à la vision présidentielle d'« un pays émergent à l'horizon 2040 ». Pour ce faire, toutes les activités programmatiques du plan-cadre de coopération tiendront compte du besoin de renforcer dans toutes les régions où portera son action, les vulnérabilités sous-jacentes pour permettre aux communautés de faire face de manière durable aux changements climatiques, aux risques d'insécurité alimentaire et pour une intégration pacifique des communautés migrantes (déplacés internes ou rapatriés) et des communautés qui les accueillent ou intègrent.



**NATIONS UNIES**  
**BURUNDI**



UN Office, Q INSS , Avenue des Patriotes,  
Bujumbura, Burundi  
[burundi.un.org](http://burundi.un.org)